Canadian Intellectual Property Office

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Annual Report 1998-99

Transforming [illegible] Do Business

· Patents · Trade-marks · Copyrights · Industrial Designs · Integrated C[illegible]

Canada

CIPO OPIC

Canadian Intellectual Property Office

Annual Report 1998-99
Transforming The Way We Do Business

This publication is available electronically on CIPO's Web site at:
http://cipo.gc.ca

For additional copies of this report, please contact:

Publications Centre
Canadian Intellectual Property Office
Industry Canada
Place du Portage I
50 Victoria Street
Hull, Quebec K1A 0C9

Telephone: (819) 953-5054
Facsimile: (819) 953-8998
E-mail: **cipo.contact@ic.gc.ca**

© Her Majesty the Queen in Right of Canada (Industry Canada) 2000
Cat. No. RG 41-2000
ISBN 0-662-64641-1
IC No. 00589 02-00

Aussi publié en français sous le titre de :
Rapport annuel 1998-1999
Transformation dans notre façon de faire des affaires

100-06929/

Annual Report 1998-99

Transforming The Way We Do Business

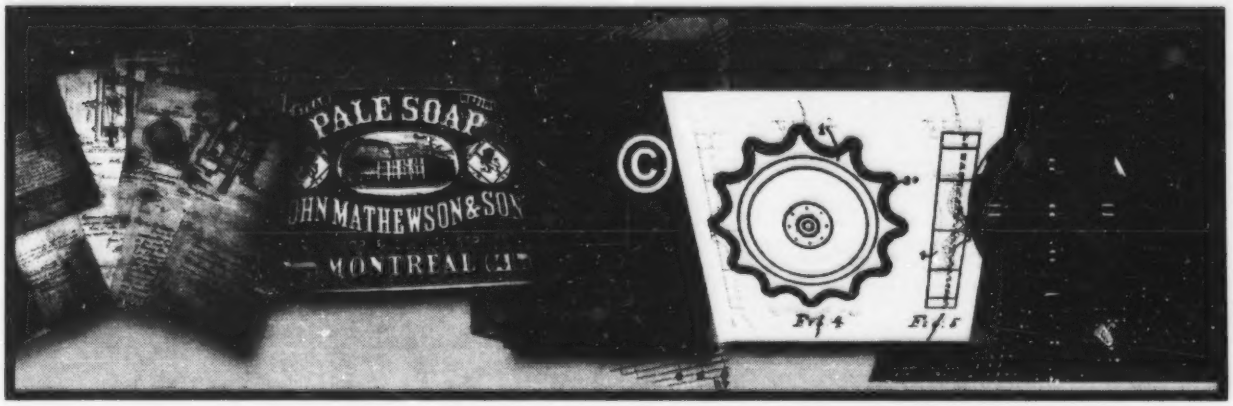

• Patents • Trade-marks • Copyrights • Industrial Designs • Integrated Circuit Topographies •

Table of Contents

Message from the CEO 1

Introduction 3

Highlights of the 1998-99 Fiscal Year 3
- Demand for IP Services 3
- Client Service Improvements 3
- Connectedness 3
- International Leadership 4
- Human Resources 4
- Regulations 4
- Product Outputs 4

Five Years as a Special Operating Agency 5
- An Office Transformed 5
- From Paper to Bytes 5
- A Sharp Focus on Client Service 5
- Organization Chart 6

Products and Outputs 7
- Patents 8
- Trade-marks 10
- Copyrights 11
- Industrial Designs 12
- Integrated Circuit Topographies 13

Information 14

International Interests 14

Canada's IP Treaties 15

Keeping CIPO Efficient 16
- Human Resources 16
- Planning, International and Regulatory Affairs 16
- Informatics 17
- Finance and Administration 17

Financial Reports 18

Financial Statements 20

Notes to Financial Statements 23

CIPO's Vision, Mission and Values
Vision
Serving Canadians with excellent intellectual property services.
Mission
To accelerate Canada's economic development by: • ***fostering*** *the use of intellectual property systems and the exploitation of intellectual property information;* • ***encouraging*** *invention, innovation and creativity in Canada;* • ***administering*** *the intellectual property systems in Canada (patents, trade-marks, copyrights, industrial designs and integrated circuit topographies); and* • ***promoting*** *Canada's international intellectual property interests.*
Values
Integrity *Fairness* *Respect* *Efficiency* *Trust* *Continuous improvement*

Message from the CEO

Five years ago, in the 1993-94 fiscal year, the Canadian Intellectual Property Office (CIPO) became a Special Operating Agency (SOA). The change in status revolutionized the way we had traditionally managed Canada's intellectual property (IP) system. Never before has CIPO gone through so many changes in such a short period of time.

The major adjustments are outlined further in this report. You will read about the switch to SOA status and the startup of our revolving fund–which changed not only what we do and how we do it, but the way we think. The transformation in corporate character and culture was dramatic. This evolution in philosophy placed greater emphasis than ever on the need for improved service.

> *"The expertise of our employees remains unparalleled. Organizational pride and morale are good and getting better. Overall, the outlook for CIPO looks solid and promising."*
>
> *Anthony McDonough, Acting CEO, CIPO, at a meeting of the Patent and Trademark Institute of Canada, Ottawa, March 23, 1999*

It is not that we failed to provide superior service to our clients before 1993-94. In fact, we did. However, as an integral part of a government department, we also had to fulfil our management responsibilities in a broader context. Today, aside from fulfilling our statutory responsibilities, improving client service is our overriding imperative.

We have worked hard to reduce the time it takes us to complete many tasks. When we measure client satisfaction levels, they are typically high. Everyone at CIPO can take pride in this, recognizing that, while the effort to improve client service has a beginning, it has no end.

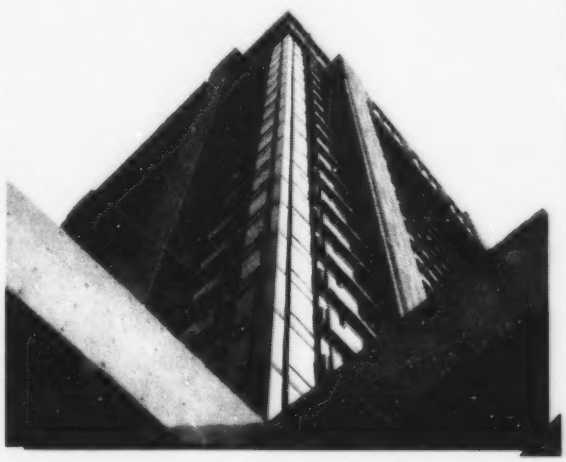

At CIPO, the drive to improve service began five years ago, when the organization wrote up its first business plan as an SOA. This year, it was time to prepare the architecture for another business plan–one that will take our organization through to the year 2004. The plan will seek to find the best means with which to achieve two objectives:

- continuously improve CIPO products and services; and
- foster an increased awareness of the importance of IP to Canadians.

As an SOA, CIPO must account for its assets, liabilities and cash balances in much the same way as a private sector company does. CIPO experienced its first operating loss, a sum of $1.783 million in the 1998-99 fiscal year, in large part because of an increase in depreciation and other operating costs related to the deployment of the TechSource system.

To counteract this shortfall, senior management started several cost-cutting and efficiency initiatives including:

- consolidating the various patent, trade-mark, copyright and industrial design search rooms into one integrated Client Service Centre;
- combining the marketing and information functions within CIPO; and
- joining the business and financial planning functions.

As a result of these and other measures, CIPO's recent annual losses will be reversed, a break-even position will be restored by 2001-02 and funds will be generated for future priorities. For example, CIPO will develop vital new automation initiatives as well as replace existing systems when they reach the end of their useful lives.

This is what makes the 1998-99 CIPO chronicle so remarkable. Faced with bleak financial results, the organization's leadership galvanized itself and set about the task of restoring its financial health by forging closer links between its business and financial planning elements, all the while consulting with senior management in the Operations Sector. This collaboration proved to be very beneficial to CIPO and enhanced its reputation and profile within the Department. In fact, these efforts drew the admiration of Industry Canada's Deputy Minister, Kevin Lynch, who said: "I am extremely pleased with your financial turnaround."

CIPO is paying its way. And its emergence as one of the most efficient and technologically advanced IP operations in the world is no accident. It could not have been done without the determination, skill and professionalism of our employees.

CIPO's managers and employees deserve the highest praise, not only for changing the nature of the agency, but for improving the timeliness and overall quality of the services it provides to clients at home and abroad. The accolades from clients everywhere testify to this excellence.

The organization's investment in leading-edge automation technology makes a distinct difference to our service delivery capabilities. Employees have moved the excellence yardstick further down the field to ensure unparalleled quality of service for clients. These efforts have earned CIPO an international reputation as an organization that practices innovative excellence.

Since technological innovation appears virtually limitless, CIPO is embarking on a voyage into the world of electronic commerce. We are in the process of integrating e-commerce into our operations and expect our day-to-day interactions with clients to benefit both service providers and service recipients.

CIPO has also achieved breakthroughs in the form of improved turnaround times in patent and trade-mark processing. As well, the new Canadian Patent Database has revolutionized the way in which we conduct business with clients. The inexorable move from paper to the Internet is providing electronic access to virtually everything there is to know about Canadian patent holdings. It will help Canadians perform more effectively in the domestic and international marketplace.

CIPO appears prepared and poised to meet the challenges of an increasingly connected and competitive world of commerce. This augurs well for the new millennium.

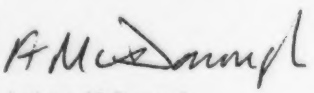

Anthony McDonough
Acting Chief Executive Officer and
Commissioner of Patents

Introduction

The Canadian Intellectual Property Office (CIPO) is an integral part of the federal government's fundamental culture change in delivering services to clients and citizens. As an SOA, with the authority to operate through a revolving fund, CIPO subscribes to and carries out the federal government's commitment to Citizen-Centred Service. This undertaking incorporates citizens' and clients' concerns at every stage of the service design and delivery process.

CIPO also continues to look for ways to improve its services through partnerships that build upon increased awareness of its products and services, including provincial research councils, universities, other federal government agencies such as the National Research Council, and the Canada Business Service Centres.

Under this umbrella, CIPO manages Canada's Intellectual Property (IP) system. It contributes to Canada's economic growth in two ways. First, it registers ownership rights for five different kinds of IP–patents, trade-marks, copyrights, industrial designs and integrated circuit topographies. Second, it makes accessible to the public the details of new innovations registered in Canada, thereby encouraging evermore economic activity.

CIPO serves three distinct client groups, aside from the general public:

- inventors and innovators themselves, who create products of the mind;
- agents, experts in the complex procedures used to obtain, protect and renew IP rights; and
- business people, who seek and exploit new forms of IP.

By examining what is already protected, firms gain insights into specific industry sectors, identify potential licensing partners, solve technical problems and avoid duplicating existing research.

The organization ensures that the manner and the means by which it approves or rejects an application are familiar and fair, and that its decisions are dependable.

The Office works closely with bilateral, regional and international groups–especially the World Intellectual Property Organization (WIPO) in Geneva–to harmonize the many ways used to protect IP around the world.

In discharging its responsibilities, CIPO acquires huge amounts of information. It keeps on file all the texts and drawings contained in all applications for IP rights. Most of these records are now captured in databases that can be accessed through the Internet and state-of-the-art data management systems that were created by CIPO for its clients' and its own needs. As well, CIPO is developing electronic commerce and filing capabilities for both domestic and international clients.

CIPO is a major contributor to Industry Canada's key strategic objectives:

- building a fair, efficient and competitive marketplace;
- making Canada the most connected nation in the world; and
- supporting the transition to a knowledge-based economy.

Highlights of the 1998-99 Fiscal Year

Demand for IP Services

- The total demand for IP rights continued to grow in 1998-99. The number of applications for all product lines totalled 80 794, up from 75 729 in the previous fiscal year.
- The largest growth occurred in trade-marks where 37 336 applications were received, up from 33 562 the previous year.

Client Service Improvements

- Improvements were recorded in the turnaround times for key operations in both patents and trade-marks. In patents, virtually all turnaround times were reduced. The time for registration of an assignment document at the time of filing fell from 16 to 4 weeks; and the time required for an examiner to take his or her first action fell from 26.6 months in 1997-98 to 22.9 months in 1998-99. Also, the Patent Branch began to chart the flow of all significant examination and operational processes. This allows managers to set performance indicators, measure workloads and continually improve the processes.

Connectedness

- CIPO's Canadian Patent Database was launched in November 1998. The new Web site gives business people, inventors and researchers–from any sector and any location–on-line access to a wealth of information previously contained only in paper files. The database became one of the most popular sites on Industry Canada's *Strategis* Web site. There were nearly 400 000 hits on the database, with more than 10 000 images downloaded each week. Industry Minister John Manley observed: "This is an excellent example of how Canadian connectedness can help promote a more innovative and competitive economy."
- The Trade-marks Branch conducted an electronic commerce pilot project with a group of trade-mark agents. This was one of many initiatives that have taken place over the past few years to bring about the automation of CIPO's business operations, including the application for IP rights and the collection of fees.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

- The Information Branch began working on a better system to deliver information to clients by using CD-ROMs instead of paper. They include laid-open and granted patents. When these disks come online they will replace existing microfiche technology.

International Leadership

- CIPO led Canada's delegation to the World Intellectual Property Office General Assembly in September 1998 and participated in several key debates.
- Kamil Idris, Director General of the World Intellectual Property Organization (WIPO), addressed CIPO employees while he was in Ottawa for the OECD Ministerial Conference on electronic commerce in October 1998. Dr. Idris thanked CIPO for its contributions and praised Canada's technological expertise in the IP field. CIPO coordinated the Director General's first visit to Canada.

Human Resources

- CIPO completed competency profiles for several categories of employees during the year, including all executives and the CEO.
- All executives took part in feedback exercises, in which they were rated by both their employees and their superiors.
- CIPO formalized its Managers' Forum, now a quarterly event at which some 100 decision-makers meet to hear expert presentations and to discuss management and policy matters.

Regulations

- During the year, work continued on regulations to address a number of administrative issues, including electronic commerce.

Product Outputs

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Applications filed						
Patents	25 357	27 883	26 629	27 646	30 866	33 021
National	16 275	16 783	14 616	13 831	14 292	15 269
Patent Cooperation Treaty	9 082	11 100	12 013	13 815	16 574	17 752
Trade-marks	25 194	28 567	29 528	32 593	33 562	37 336
Copyrights	9 949	9 735	9 251	8 977	* 8 091	* 7 235
(includes accelerated action)*						
Industrial designs	2 395	2 661	2 859	3 013	3 206	3 199
Integrated circuit topographies	10	6	5	13	4	3
Assignments recorded						
Patents	32 634	37 701	39 192	37 970	29 650	57 633
Trade-marks	16 126	23 582	26 797	24 339	32 818	32 718
Copyrights	323	1 064	1 525	2 035	951	940
Industrial designs	369	614	789	536	544	897
Enquiries processed						
Patents	39 803	48 093	39 324	28 931	27 911	23 931
Trade-marks	23 254	22 265	23 368	22 391	26 036	25 437
Copyrights	17 587	29 704	32 285	16 054	17 448	22 468
Industrial designs	6 192	7 318	7 111	3 399	3 601	4 168
Integrated circuit topographies	67	54	11	6	14	60
Technological information searches processed						
Patents	991	1 069	840	754	448	284
Grants/Registrations						
Patents	14 283	11 070	8 256	7 374	5 936	11 110
Trade-marks	15 878	15 961	14 817	17 876	18 486	18 434
Copyrights	9 246	10 070	9 237	9 357	7 772	8 120
Industrial designs	1 876	1 959	2 109	2 153	3 359	2 903
Integrated circuit topographies	9	4	6	9	3	5
Maintenance Fees/Renewals						
Patents	101 713	121 120	146 373	156 839	174 949	195 365
Trade-marks	3 798	5 665	7 804	6 158	6 185	7 756
Industrial designs	922	1 157	1 191	1 076	1 015	1 001

- The Information Branch began working on a better system to deliver information to clients by using CD-ROMs instead of paper. They include laid-open and granted patents. When these disks come online they will replace existing microfiche technology.

International Leadership

- CIPO led Canada's delegation to the World Intellectual Property Office General Assembly in September 1998 and participated in several key debates.
- Kamil Idris, Director General of the World Intellectual Property Organization (WIPO), addressed CIPO employees while he was in Ottawa for the OECD Ministerial Conference on electronic commerce in October 1998. Dr. Idris thanked CIPO for its contributions and praised Canada's technological expertise in the IP field. CIPO coordinated the Director General's first visit to Canada.

Human Resources

- CIPO completed competency profiles for several categories of employees during the year, including all executives and the CEO.
- All executives took part in feedback exercises, in which they were rated by both their employees and their superiors.
- CIPO formalized its Managers' Forum, now a quarterly event at which some 100 decision-makers meet to hear expert presentations and to discuss management and policy matters.

Regulations

- During the year, work continued on regulations to address a number of administrative issues, including electronic commerce.

Product Outputs

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Applications filed						
Patents	25 357	27 883	26 629	27 646	30 866	33 021
National	16 275	16 783	14 616	13 831	14 292	15 269
Patent Cooperation Treaty	9 082	11 100	12 013	13 815	16 574	17 752
Trade-marks	25 194	28 567	29 528	32 593	33 562	37 336
Copyrights	9 949	9 735	9 251	8 977	* 8 091	* 7 235
(includes accelerated action)*						
Industrial designs	2 395	2 661	2 859	3 013	3 206	3 199
Integrated circuit topographies	10	6	5	13	4	3
Assignments recorded						
Patents	32 634	37 701	39 192	37 970	29 650	57 633
Trade-marks	16 126	23 582	26 797	24 339	32 818	32 718
Copyrights	323	1 064	1 525	2 035	951	940
Industrial designs	369	614	789	536	544	897
Enquiries processed						
Patents	39 803	48 093	39 324	28 931	27 911	23 931
Trade-marks	23 254	22 265	23 368	22 391	26 036	25 437
Copyrights	17 587	29 704	32 285	16 054	17 448	22 468
Industrial designs	6 192	7 318	7 111	3 399	3 601	4 168
Integrated circuit topographies	67	54	11	6	14	60
Technological information searches processed						
Patents	991	1 069	840	754	448	284
Grants/Registrations						
Patents	14 283	11 070	8 256	7 374	5 936	11 110
Trade-marks	15 878	15 961	14 817	17 876	18 486	18 434
Copyrights	9 246	10 070	9 237	9 357	7 772	8 120
Industrial designs	1 876	1 959	2 109	2 153	3 359	2 903
Integrated circuit topographies	9	4	6	9	3	5
Maintenance Fees/Renewals						
Patents	101 713	121 120	146 373	156 839	174 949	195 365
Trade-marks	3 798	5 665	7 804	6 158	6 185	7 756
Industrial designs	922	1 157	1 191	1 076	1 015	1 001

Five Years as a Special Operating Agency

March 31, 1999, was a milestone for the Canadian Intellectual Property Office (CIPO). It was the end of both the 1998-99 fiscal year and CIPO's first five-year planning cycle as a Special Operating Agency (SOA). It was a logical time for the organization to look back, to assess its performance over the previous half-decade and to set out a new business plan that would take it through to the fiscal year 2003-04.

An Office Transformed

CIPO's first five-year period as an SOA was one of profound and rapid change. The Agency continued to administer Canada's IP system, just as it had since the early 19th century. As before, it continued to receive applications and to grant patents and register trade-marks, copyrights and industrial designs. The only product change came in May 1993 when CIPO began to register integrated circuit topographies, the newest form of IP in Canada.

CIPO transformed itself from a typical federal government office within Industry Canada into a more resourceful and independent organization. It is widely recognized as one of the most technologically advanced IP offices in the world.

As an SOA, CIPO no longer relies upon taxpayer dollars but pays its way from a revolving fund that is replenished with the fees it charges for IP rights. This unique financial arrangement has made managers more accountable and efficient.

Becoming an SOA, and launching the revolving fund, created a new culture at CIPO–a new set of attitudes and shared work habits. Among these was a commitment to systematically and continuously improve the services CIPO renders to its clients.

From Paper to Bytes

Another major change in CIPO's operations was generated by automation. When it became an SOA five years ago, CIPO was a paper-based operation. Applications for IP rights were filed manually on shelves at CIPO's offices in the National Capital Region.

Today, CIPO maintains two very large databases for patents and trade-marks. Employees accomplish much of their day-to-day work on sophisticated data management systems that were tailored for CIPO's needs. Clients who once had to travel to the agency's offices in Hull, Quebec, can now browse through the electronic files from anywhere in Canada or around the world.

Intrepid II, the trade-marks system, went into full operation in November 1996, replaced several older systems and brought full automation to the Trade-marks Branch. The Branch registered Canada's 500 000th trade-mark in September 1998, and created Intrepid's 1 000 000th file in January 1999.

TechSource, the electronic patent system, went online in June 1997. This system holds the scanned text and images of more than 1.4 million patent documents, dating back to 1920, along with the fully searchable text version of all documents filed since 1978. Both databases can be accessed on *Strategis*, Industry Canada's Web site.

A Sharp Focus on Client Service

Shortly after becoming an SOA, CIPO began to put clients at the centre of all business planning and operations. First, all managers reviewed their then-current level of client service. The entire organization set new service standards and developed step-by-step programs to achieve them. Managers and employees alike attended courses to equip them with the skills and knowledge they needed to improve service continuously.

The single most visible improvement in client service is a sharp and continuing reduction in most turnaround times. The time taken to issue a patent filing certificate, for example, fell from 16 weeks in 1993-94 to 5 weeks in 1998-99, and further reductions are expected. For trade-marks, the time required to issue a registration certificate was also cut by more than one half–from 20 to 8 days. Similar improvements have been achieved in other product lines.

Organization Chart

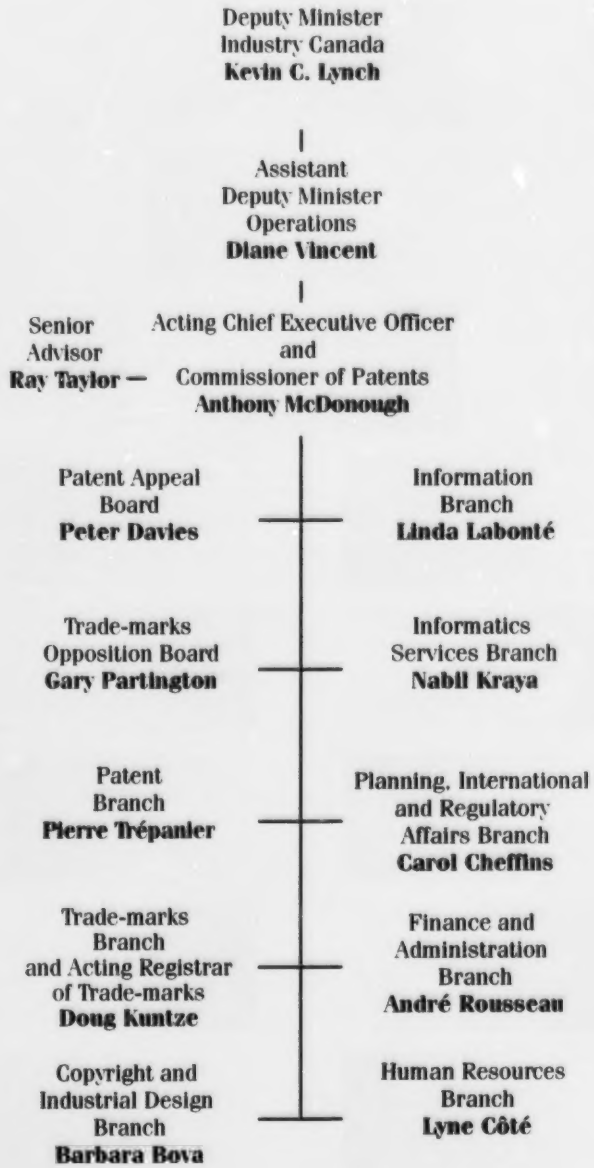

(as of March 31, 1999)

Products and Outputs

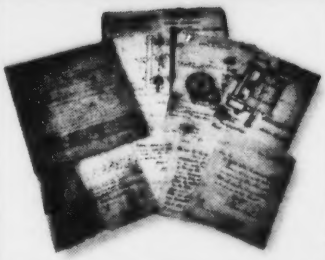

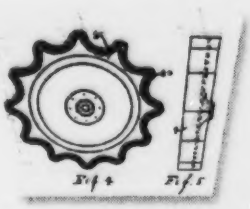

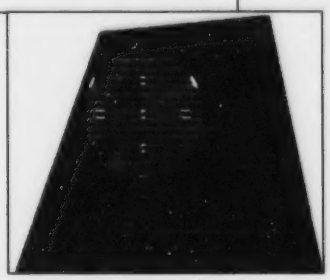

Products and Outputs

Patents

The Patent Office receives, processes, classifies and examines applications for patents. It also registers assignments or changes of ownership, processes allowances, collects fees and publishes information on patents. The Office is the largest operation at CIPO, accounting for more than 72 percent of revenues, expenses and staff.

Activities in 1998-99

The new Canadian Patent Database was introduced in November and made information on almost 80 years of patented inventions available on the Internet. It allows access to almost everything there is to know about Canadian patent holdings. These date back to discoveries such as insulin through to the latest developments in telecommunications and can be found in the form of text and drawings which are fully downloadable at no cost.

Industry Minister John Manley, in announcing the availability of the new database on the Internet, said: "This new site will make leading-edge technology developments readily accessible to all Canadians and help them perform more effectively in the domestic and international marketplace. It allows us to promote Canadian innovation to prospective investors from around the world who can now access information that demonstrates our growth potential."

The Office maintains and continually updates TechSource, its world-class electronic document imaging and workflow system that was launched in 1997. TechSource now contains more than 1.4 million patent documents dating back to 1920. This year, Office personnel were involved in refining the TechSource system to more efficiently process patent documents as they come into CIPO.

Applications

The Office received 33 021 applications for patents during the fiscal year, up from 30 866 in 1997-98. There has been a more-or-less steady increase in the number of filings for many years (see chart). A total of 32 499 applications were disposed of during the year, up sharply from 24 731 the previous year.

Turnaround Times

Turnaround times in all key processing activities were reduced this fiscal year. Among others, the time required to issue a receipt of an assignment document fell from 16 weeks at the beginning of the year to 4 weeks at the end.

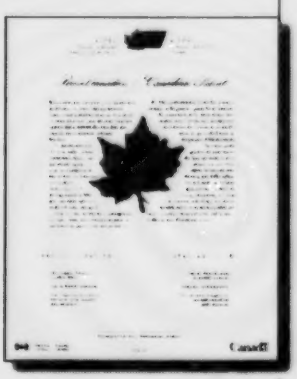

What is a Patent?

Patents protect inventors against those who would illegally reproduce, use or sell their ideas. But the broader purpose of the patent system is to create a marketplace for inventions that is fair, dependable and orderly and also to quicken the pace of innovation in Canada.

The system is based on an agreement: inventors agree to reveal the details of their inventions so that they can be published and stimulate further innovation. In return, the innovators receive an exclusive legal right to make, use or sell their inventions in Canada.

The Patent Office keeps a complete record of all Canadian patents. The files go back more than 140 years to the days before Confederation. By searching these records, inventors in Canada and around the world–or more usually their patent agents–can make a preliminary decision on whether their idea is actually novel.

The Office also puts applications through a rigorous examination to make sure that patents, if granted, are well-founded. Most patent applications today are for improvements, rather than for first-in-the-world inventions. That being so, it is never easy to decide whether an inventor's idea is patent-worthy. Is it really new? Is it genuinely useful? Is it not something that is obvious and taken for granted by experts in the field? In view of the requirements of the Patent Act and Patent Rules, the Patent Office must be satisfied on all these points before approving an application.

Product Outputs

Operations (Old Act/New Act)	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Applications	25 357	27 883	26 629	27 646	30 866	33 021
Examinations	11 837	11 617	10 957	14 710	19 151	20 444
Assignments	32 634	37 701	39 192	37 970	29 650	57 633
Maintenance fees processed	101 713	121 120	146 373	156 839	174 949	195 365
Grants	14 283	11 070	8 256	7 374	5 936	11 110

Applications (New Act)

Category	*Caseload **	*Workload ***
Mechanical-Civil	37 135	12 610
Electrical-Physics	13 234	4 639
Computer-related	21 156	8 422
Organic Chemistry	25 798	8 163
Biotechnology	14 020	4 390
Inorganic Chemistry	24 195	8 580
Miscellaneous	15 844	5 004
Total	151 383	51 808

** Caseload means applications that are pending as of March 31, 1999, with or without requests for examination.*

*** Workload means applications that are pending as of March 31, 1999, with requests for examination.*

Abandonments

Patents	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Regular	4 379	2 683	1 495	1 903	4 152	7 668
Non-payment of maintenance fees	20 410	31 500	29 560	18 306	17 362	17 690
Applications abandoned (New Act)	7 176	10 807	10 149	12 330	14 000	17 951

Products and Outputs

Trade-marks

The Trade-marks Office determines whether an owner is entitled to the exclusive use of a trade-mark for a specific set of goods or services. Under the direction of the Registrar of Trade-marks, the Office keeps the trade-marks register, which is a record of all trade-marks registered in Canada. The Office also discloses information on trade-marks to increase public awareness.

Trade-mark applications are examined to make sure they meet all the requirements of the *Trade-marks Act*. The process of examination, with a number of rigorous checks for conflicting trade-marks, determines whether a mark can be registered. If it can, it is published in the weekly *Trade-marks Journal*. If unopposed, the trade-mark is allowed and a registration certificate is issued upon filing of a declaration of use and payment of a registration fee.

The approval process includes an element of subjectivity because the Office deals with very small elements of difference. Decisions can be appealed to the Trade-marks Opposition Board, and subsequently to the Federal Court.

What is a Trade-mark?

A trade-mark is a word, a symbol, a design, or a combination of these, that distinguishes the products or services of one company or person from those of others. Trade-marks represent not only wares and services, but the reputation of the owner. They are thus considered to be valuable intellectual property, which can be protected against misuse and imitation in the courts.

Registering a trade-mark is evidence of ownership across Canada, which helps to ward off potential infringement. To be registered, the trade-mark must meet certain criteria. Above all, it must not be too similar to one that is already registered or awaiting registration.

A new trade-mark remains on the register for 15 years and can be renewed for additional 15-year periods, indefinitely. The Office maintains a Search Room for the public to inspect the register and search the indexes of pending and registered marks.

There are three different kinds of trade-marks. "Ordinary" marks are words and symbols that distinguish the goods or services of a firm. "Certification" marks identify goods or services that meet a standard set by a governing organization. "Distinguishing guise" marks identify the unique shape of a product or its package.

A registered trade-mark has been approved and entered on the Trade-marks Register. Registration is proof of ownership. An unregistered trade-mark may also be recognized as the property of an owner, depending on the circumstances.

Automation

On November 4, 1996, CIPO introduced Intrepid II (Integrated Trade-mark Electronic Processing of Information and Design), which fully automated the multi-step process whereby a trade-mark is formalized, examined, advertised, opposed, allowed and registered. Intrepid II not only integrates all of the information on more than 125 000 trade-mark designs, but also allows the Office to know instantly, and subsequently advise clients, where an individual application is located in the process.

Largely as the result of automation, the average file to first action turnaround time fell from six months in 1997-98 to five months in 1998-99.

Applications

The major trend in trade-marks is a rapid, large increase in applications. From just over 28 500 applications in 1994-95, the number increased to 37 336 in 1998-99. Of these, 20 043, or nearly 53 percent, were from Canadian applicants.

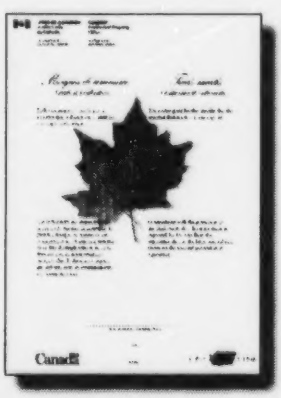

Product Outputs

Trade-marks	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Applications	25 194	28 567	29 528	32 593	33 562	37 336
Assignments	16 126	23 582	26 797	24 339	32 818	32 718
Renewals	3 798	5 665	7 804	6 158	6 185	7 756
Abandonments	7 490	9 525	9 462	10 541	11 458	12 696
Registrations	15 878	15 961	14 817	17 876	18 486	18 434

Products and Outputs

Copyrights

Under the *Copyright Act*, CIPO is responsible for registering copyrights in Canada. Registration is an acknowledgement by the federal government of a claim. It signifies that the Copyright Office has recorded the details of the copyright and has issued a certificate for it.

The Copyright Office also maintains a Registry of Copyright Assignment and Licences. That is, an owner of a copyright can register his or her ownership interest in a copyright that has been acquired by a contract. An assignment can transfer any part of the rights or all of the rights to a work. An owner who registers an assignment or licence will receive an official recognition of the transfer. Assignments that are registered receive a statutory presumption of validity as against unregistered assignments.

What is a Copyright?

A copyright protects a work from unauthorized activities such as copying and communicating a work to the public.

Copyright applies to all original literary, dramatic, musical and artistic works, including compilations of works and neighbouring rights: performers' performances, communication signals and sound recordings. Generally, copyright lasts for the life of the author, the remainder of the calendar year in which the author dies, and for 50 years following the end of that calendar year. Most of the time, the owner of the copyright–very often the creator of the work–is allowed to produce or reproduce a work or a substantial part of it and to permit anyone else to do so.

While a certificate of copyright does not automatically legitimize a claim (only the courts can verify claims made under the Copyright Act), it is nevertheless a valuable document to have, especially when a copyright is infringed. The certificate of registration is evidence that the copyright subsists and that the person registered is its owner.

Digital Technology, the Internet and Copyright
A Look Ahead

Advances in digital technology can compromise the integrity of copyright protection everywhere. Any two-dimensional work–such as a poem, novel, video, image, or audio tape–can easily be translated into a digital code. One person, with a few keystrokes on a computer, can deliver perfect copies of a digitized artistic work.

Meanwhile, the spread of high-capacity electronic information systems is changing how people and businesses deal in information and entertainment products. One individual can send copies to scores of people at the same instant. Or the person can post the copy on an electronic bulletin board where it can be downloaded by thousands.

These two phenomena are changing how works are created, reproduced, distributed, adapted, displayed, performed, owned, licensed, managed, presented, organized, sold, accessed, used and stored.

Canada is working with other countries and with the World Intellectual Property Organization to provide the needed level of protection nationally and internationally, and to span the differences that exist between the various systems for granting protection for IP.

Under the authority of the Commissioner of Patents and the Registrar of Copyrights, the Copyright Office maintains the Register of Copyrights, which is open to the public to search for information regarding specific copyrights. The Office makes this information freely available to the public.

Certificates of Registration

By far, the greatest number of copyright certificates (5 431) were issued for literary works. Canadians accounted for more than 85 percent (or 6 845) of all copyright certificates issued.

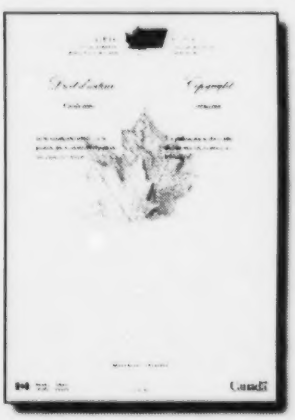

Product Outputs

Copyrights	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Applications	9 949	9 735	9 251	8 977	8 091	7 235
Registrations	9 246	10 070	9 237	9 357	7 772	8 120
Abandonments	187	737	465	77	472	356
Assignments	323	1 064	1 525	2 035	951	940

Products and Outputs

Industrial Designs

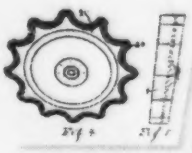

The Industrial Design Office receives and examines applications for industrial designs from manufacturers (ranging in size from single individuals to large corporations). It determines whether to grant exclusive rights to a design in Canada. Unlike trade-marks and copyrights–which allow holders to claim ownership even without registration–no legal claim of ownership can be made for an industrial design, nor is there any legal protection from imitation, unless it is registered. The owner of a registered industrial design has protection for 10 years, provided maintenance fees are paid.

Once registered, industrial designs are publicly disclosed. They become part of a register maintained by the Office, comprising all industrial designs registered in Canada. These records are consulted by CIPO clients in preparation for filing new applications and for assessing infringement cases. The register is an invaluable reference tool, providing an historical snapshot of innovations in design since before Confederation, and may provide the impetus to improve existing designs.

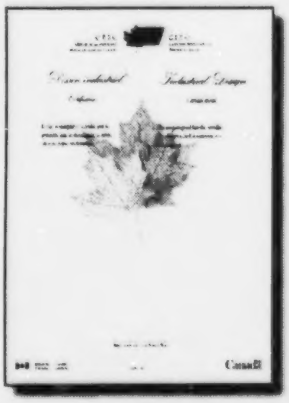

What is an Industrial Design?

Industrial design refers to the visual features of an article of manufacture–its look. Specifically, it is the shape, pattern, ornamentation or configuration (or a combination of these features) applied to the product to give it visual appeal. Examples include the shape and configuration of the head of a golf club, the pattern on wallpaper and the engraved ornamentation in the handle of a fork. To be eligible for registration, a design must be original; it must not already be in existence in or outside of Canada. Each applied-for design is classified and a thorough search is conducted in prior art to determine if it already exists in the public domain. If an industrial design is determined to be original, and the application meets all other requirements of the Industrial Design Act, it will be registered.

Applications

There has been a modest but constant increase in the number of industrial design applications over the past few years. During the 1998-99 fiscal year, the Office received more than 3 000 new applications and disposed of nearly 3 500 previously filed ones.

By far, most of the new applications filed during the year came from companies located in the United States. There have also been some noticeable trends in incoming applications for certain classes of goods, in particular, a significant volume of footwear designs.

Activities in 1998-99

In a continuing effort to provide improved client service, the Office produced, developed and implemented the following programs and procedures during the year, including:

- an automated program that allows examiners to significantly reduce the time it takes to produce deficiency reports;
- a revised *Canadian Industrial Design Procedures Manual* that is used internally and is now made available to clients on the Internet or in paper copy.

Product Outputs

Industrial Designs	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Applications	2 395	2 661	2 859	3 013	3 206	3 199
Registrations	1 876	1 959	2 109	2 153	3 359	2 903
Abandonments	315	448	129	259	312	464
Assignments	369	614	789	536	544	897
Renewals	922	1 157	1 191	1 076	1 015	1 001

Products and Outputs

Integrated Circuit Topographies

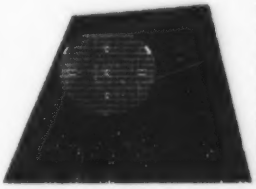

Integrated circuit topographies (ICTs) are the world's most recently recognized form of IP. Located within microchips, ICTs are vital to the operation of our information, communications and entertainment industries. They are widely used in such fields as medicine and aerospace and are now found in an increasing number of household appliances and in consumer electronics.

The *Integrated Circuit Topography Act* came into force in 1993. Owners of ICTs can protect their topographies against infringement in Canada by registering them with the Registrar of Topographies. So far, 38 topographies have been registered with CIPO, half registered by Canadians, five of them during the year under review.

What is an Integrated Circuit Topography?

ICTs are three-dimensional configurations of semi-conductors, metals and dielectrics, among other materials, which are designed to perform electronic functions. Two examples are Random Access Memory (RAM) and Read Only Memory (ROM), which store some of the instructions that make computers work.

Under the Integrated Circuit Topography Act, the creator of an ICT, or the successor in title, may claim exclusive rights to reproduce, manufacture, import or commercially exploit his or her topography. The Act provides legal remedies to deter infringement and incentives to encourage research and teaching activities. The Act protects ICTs for up to 10 years from the filing date, or from the date of first commercial exploitation.

Once an application has been assigned an application number, the topography can then be made available for public inspection. Without the written consent of the applicant or the owner of a registered topography, no one can reproduce or provide a copy of the material filed in the Registrar's Office. Since ICT laws are national, owners must file separate applications in all those countries where protection is required.

Activities in 1998-99

Aside from processing applications, officials from the Office of the Registrar of Topographies, along with the Intellectual Property Policy Directorate (IPPD) of Industry Canada, carried out consultations in order to obtain stakeholders' views on the provisions and operation of the Act. On the basis of these consultations, the Minister was expected to table a report in the House of Commons early in the new fiscal year.

Among other activities during 1998-99, the Office:

- participated with IPPD in the preparation of the report to Parliament on the *Integrated Circuit Topography Act*.

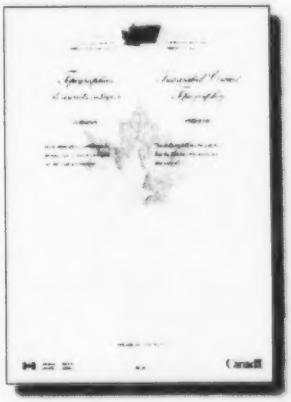

Product Outputs

Integrated Circuit Topographies	**1993-94**	**1994-95**	**1995-96**	**1996-97**	**1997-98**	**1998-99**
Applications	**10**	**6**	**5**	**13**	**4**	**3**
Registrations	**9**	**4**	**6**	**9**	**3**	**5**

Information

In line with CIPO's support of Industry Canada's "connectedness" agenda, the Information Branch (IB) acts on CIPO's mandate to foster the use of IP systems and the exploitation of IP information in Canada. This includes strategic business and technical information that can be extracted from the IP databases created and maintained by CIPO's product lines. This information also includes knowledge and expertise regarding Canadian and foreign IP systems, how they can be used, and how they can benefit the marketplace.

The Branch coordinates the activities of CIPO's four Regional Advisors who provide IP educational, promotional and advisory services to clients of intermediary and partner organizations, to IC regional office clients and to other SME, industry, research and academic client groups.

CIPO has a legislated obligation to maintain and disseminate its IP information holdings. The Branch is responsible for managing the public search rooms, enquiries activities and archival requirements. Through IB, CIPO meets its data exchange obligations from international treaties and agreements with other IP offices.

Responsibility for CIPO's Web site was transferred to IB at the beginning of 1999. The use of the Internet as a dissemination and communication tool has increased and is expected to continue.

Activities in 1998-99

The Branch is responsible for the Canadian Patent Database, which was launched in October 1998. The usage and feedback were carefully monitored in order to ensure this product was meeting the users' requirements. A first round of enhancements was released at the end of this fiscal year and work was underway to prepare for the next improved version.

The Branch also continued to monitor and enhance the Canadian Trade-marks Database on the Internet. An Intranet version, which became the official trade-marks register, was released in the Trade-marks Search Room.

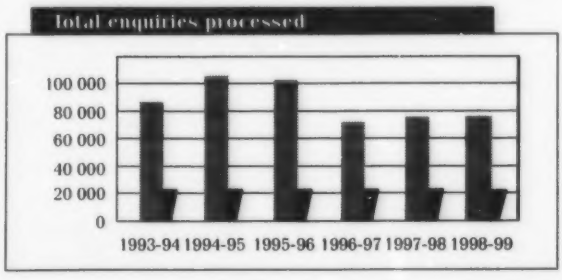

This allowed CIPO to prepare for the discontinuance of the paper version of the official register. This will represent significant savings for the organization.

Responsibility for the production of the *Patent Office Record* was transferred to the Branch last year and work began to redesign this weekly publication in order to include more pertinent information, conform to international standards and enable publication on the Internet.

The Branch continued the development of systems to export documents and data on electronic media (e.g. CD-ROMs) or by means of wide-area networks, in accordance with international standards. CD-ROMs are less expensive to produce than microfilm and provide for the exchange of documents in electronic format according to World Intellectual Property Organization (WIPO) standards.

The Branch began planning for a Client Service Centre which will provide the public with a one-stop facility with electronic access to accurate, up-to-date, on-line information. This new Client Service Centre is scheduled to be completed by March 2000.

International Interests

Canadians need a strong, dependable regime to protect their IP at home. It is equally important to have an international system that is consistent, familiar and fair. The more harmonious the IP arrangements between nations, the easier it is for Canadian innovators to protect and export IP.

The international system is based on a number of multilateral and bilateral agreements that go back to the 1883 Paris Convention for the Protection of Industrial Property. Canada signed that Convention in 1925. We have since acceded to 10 other treaties and agreements. In 1998, Canada's Ambassador to Geneva deposited Canada's "instrument of accession" to the 1971 revision of the 1886 Berne Convention for the Protection of Literary and Artistic

Works. On hand to witness the deposition was Anthony McDonough, then Director of the Patent Branch.

The lead agency in harmonizing IP laws and regulations is the World Intellectual Property Organization (WIPO), based in Geneva. Canada is a Member state of WIPO, regularly taking part in its meetings and working groups, and contributing to many of its programs. One initiative conducted in close collaboration with WIPO is a project to train officials from developing countries in the management of trade-marks operations and information services. CIPO officials and Canadian trade-mark agents delivered this course, the second of a three-year pilot, to nine officials from the Asia-Pacific region during the fiscal year. WIPO's General Assembly sets the organization's program and budget every two years. Among the issues under discussion this year were:

- the impact of electronic commerce on the management of IP rights, nationally and worldwide;
- how to protect traditional knowledge, particularly that held by indigenous peoples; and
- how to improve communications between WIPO and its Member states.

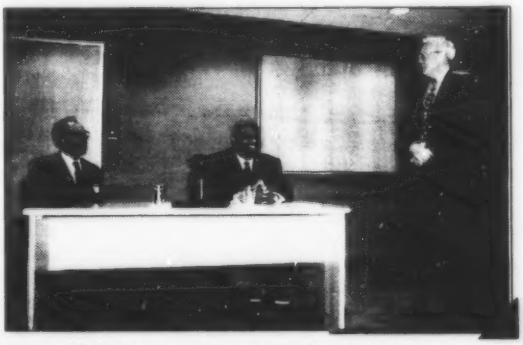

Officials at WIPO are working towards setting up a new international computer network, called WIPONET, that will link all Member states. Once online, WIPONET will greatly influence the way IP authorities communicate with each other. For example, it will allow patent offices to share data instantly, and make it easier for innovators and their agents to apply for international IP rights. CIPO is taking a lead role in these discussions as a result of its expertise in setting up large databanks and designing the computer systems to manage them.

In October 1998, CIPO hosted Dr. Kamil Idris, Director General of WIPO, during his inaugural visit to Canada. Dr. Idris took part in the OECD Ministerial Conference on Electronic Commerce held in Ottawa. He emphasized the importance of including IP in an international electronic commerce strategy. Dr. Idris was briefed on TechSource and commended CIPO managers and staff for their IP contributions and support of WIPO.

Activities in 1998-99

Among its activities, CIPO continued to:

- participate in WIPO committees on patents as well as on trade-marks, which aimed:
  - in the area of patents, at developing a Patent Law Treaty with a view to harmonizing administrative formalities across the globe; and
  - in the area of trade-marks, at developing an instrument to clarify international obligations regarding well-known marks.
- review domestic regulations in the area of patents to ensure conformity with Patent Cooperation Treaty requirements;
- brief officials from other countries on the management techniques and strategies that were used to develop CIPO's databases and data management systems; and
- provide search and examination of patent applications filed with the African Regional Industrial Property Office (ARIPO), as well as state-of-the-art technology searches for developing countries, mainly from Latin America, upon request from WIPO.

Canada's IP Treaties

1. Paris Convention for the Protection of Industrial Property (1883): Canada acceded in 1925.
2. Berne Convention for the Protection of Literary and Artistic Works (1886): Canada acceded in 1928, and to the 1971 revision in 1998.
3. Universal Copyright Convention (1952): Canada acceded in 1962.
4. International Union for the Protection of New Varieties of Plants (1961): Canada acceded in 1991.
5. International Convention for the Protection of Performers, Producers of Phonograms and Broadcasting Organizations: the Rome Convention (1961): Canada acceded in 1998.
6. World Intellectual Property Organization Agreement (1967): Canada acceded in 1970.
7. Patent Cooperation Treaty (1970): Canada acceded in 1990.
8. Budapest Treaty on the International Recognition of the Deposit of Microorganisms for the Purposes of Patent Procedure (1977): Canada acceded in 1996.
9. North American Free Trade Agreement - Chap. 17: Protection of Intellectual Property Rights (1992): Canada acceded in 1992.
10. World Trade Organization - Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights (TRIPs Agreement) (1994): Canada acceded in 1994.
11. Strasbourg Agreement concerning International Patent Classification (1975): Canada acceded in 1996.

Keeping CIPO Efficient

Human Resources

In 1998-99, the Human Resources Branch (HRB) became one of the busiest beehives of activity in the organization. HRB was responsible for the whole range of day-to-day activities involving staff relations, pay and training and development. The past year imposed substantial strains on HRB as it scrambled to meet increasing demands for skilled people to deal with mounting workloads. It also responded commendably to unexpected departures of senior personnel, many due to retirement. As well, gaping holes in Finance and Administration Branch were not easy to fill overnight.

The Branch continued to provide leadership, professional and specialized advice plus guidance to managers in the pursuit of CIPO's strategic directions. HRB has played a pivotal role in the organization of three forums for managers. They allow managers to meet, express their concerns and gain an understanding of the larger issues that affect the organization.

In keeping with our People Management Plan and La Relève, the renewal of the Public Service, competency profiles were developed for most positions, including a database prototype that will eventually be introduced to all CIPO employees. A competency profile provides a vital link between the behaviours, skills and attributes shown by individuals and the necessary tasks required to do the job. It is the harmonization of skills and tasks that leads to enhanced corporate performance.

As well, work continued on pay equity, contract negotiations, union consultations and the rewriting of work descriptions for the Universal Classification System (UCS) exercise.

Planning, International and Regulatory Affairs

The Planning, International and Regulatory Affairs Branch (PIRA) provides strategic advice to the CEO, as well as to other branches, with respect to corporate issues regarding CIPO's overall mandate, its relationship with the Minister and Deputy Minister, the Department's Operations Sector and other sectors within Industry Canada–as well as other government departments and agencies. These include the Privy Council Office and the Department of Foreign Affairs and International Trade, the World Intellectual Property Organization, and non-government organizations such as the Patent and Trademark Institute of Canada plus the media and the general public.

The International and Regulatory Affairs Division develops and reviews CIPO's international policy and strategy plans and positions, as well as domestic strategies and legislative requirements with respect to IP issues. It also develops and reviews CIPO's legislative and regulatory agenda in the context of international and domestic developments and coordinates its legislative and regulatory proposals with Industry Canada's Industry and Science Policy Sector and the Privy Council Office.

The Corporate Affairs Division provides a full range of corporate communications services and strategic advice to senior management and staff. As well, it is responsible for the production of a wide variety of communications products and also handles media relations. In addition, Corporate Affairs coordinates the installation and operation of its booth at up to 25 Info-fairs, sponsored by the Industry Minister in communities across Canada. These events help raise awareness of the value of IP in assisting small and medium-sized businesses become more efficient at home and more competitive internationally.

Informatics

The Informatics Services Branch's (ISB) ongoing purpose is to fully automate all of CIPO's product lines and operations. The major achievement of the year was the launch, in November 1998, of the Canadian Patent Database Web site on *Strategis*.

The Branch also successfully tested all of CIPO's technological applications in a Y2K environment in accordance with Industry Canada's Y2K compliance guidelines and participated in the preparation of a contingency plan. This was a major undertaking which involved meticulous planning, consultation and testing to ensure that there is blanket compliance by all CIPO's systems at the end of 1999.

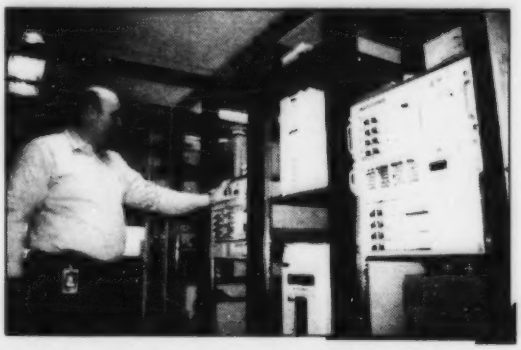

Much of this preparedness exercise was based on the valuable knowledge gained during the recovery period after the January 1998 Ice Storm. This experience will permit CIPO to prepare itself for the unforeseen developments that could affect its ability to conduct business as usual on the first legal working day of the year 2000.

CIPO works closely with Industry Canada on the evolution of the Department's information technology (IT) infrastructure. The Agency has to be in lockstep with Industry Canada in implementing standards, and in upgrading office suites and e-mail products.

This means that ISB must constantly refine and improve technology–sometimes from week to week. Branch officials meet frequently with their counterparts at Industry Canada in a continuing and determined effort to make Canada the most connected country in the world.

In pursuit of this goal, CIPO has forged partnerships with IBM Canada and a number of other IT vendors to draw in various resources as they are required. This permits CIPO to constantly upgrade its systems, rather than having to engage in major restructuring on a regular basis.

Finance and Administration

Since becoming an SOA within Industry Canada, CIPO has had its own Finance and Administration Branch. The Branch plans and directs a full range of services, including computerized financial and administrative systems, financial planning and reporting, analysis and accounting, material management, accommodation and security.

The establishment of the Branch has moved the accounting structure to a full-cost and product-line-specific accrual basis since the introduction of the revolving fund. The Branch maintains internal controls designed to indicate accountability and provide assurance that assets are safeguarded and that reliable financial reports are kept. The Branch develops and disseminates financial management and accounting policies and issues specific directives necessary to maintain standards of accounting and financial management.

The past fiscal year was a difficult one for Finance and Administration with the departure of a number of key staff. Nonetheless, essential services were still delivered to the organization with minimal resources. The year ended with progress having been made to restore fundamental functionality and depth of personnel within the Branch. In addition, a number of significant financial management processes and controls were reviewed, in particular in the area of IT capitalization and operating budget management. In this regard, the integration of business, financial and long-term capital planning and processes was strengthened in order to enhance fact-based and transparent decision making, and support the development of improved performance reporting.

Financial Reports

KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 1000
45 O'Connor Street
Ottawa ON K1P 1A4
Canada

Telephone (613) 212-5764
Telefax (613) 212-2896
www.kpmg.ca

AUDITORS' REPORT TO THE DEPUTY MINISTER INDUSTRY CANADA

We have audited the balance sheet of the Canadian Intellectual Property Office as at March 31, 1999 and the statements of operations and accumulated surplus and changes in financial position for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the management of the Canadian Intellectual Property Office. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Canadian Intellectual Property Office as at March 31, 1999 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles.

KPMG LLP

Chartered Accountants

Ottawa, Canada

May 28, 1999

Canadian Intellectual Property Office Revolving Fund

Management Report

The accompanying financial statements of the Canadian Intellectual Property Office (CIPO) Revolving Fund have been prepared by CIPO in accordance with Treasury Board policies and the reporting requirements and standards of the Receiver General for Canada. Financial information contained in the ministerial statements and elsewhere in the *Public Accounts of Canada* is consistent with that in these financial statements. These financial statements were prepared in accordance with generally accepted accounting principles. Significant accounting policies are set out in Note 2. Some of the information included in these financial statements is based on management's best estimates and judgements and gives due consideration to materiality.

CIPO maintains internal controls designed to indicate accountability and provide assurance that assets are safeguarded and that reliable financial records are kept. Financial management and internal controls are augmented by the maintenance of internal audit programs. Management also seeks to assure the objectivity and integrity of data in its financial statements. This is accomplished by a careful selection, training and development of qualified staff, organizational arrangements that provide appropriate divisions of responsibility and communication programs aimed at ensuring that its regulations, policies, standards and managerial authorities are understood throughout the organization. The functional responsibility for integrity and objectivity of these financial statements rests with CIPO, which develops and disseminates financial management and accounting policies and issues specific directives necessary to maintain standards of accounting and financial management.

At the request of CIPO, these financial statements have been examined by external auditors. Their role is to express an opinion as to whether the financial statements present fairly the financial position as at March 31, 1999, and the results of operations and the changes in financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles. This external audit was conducted to assure objectivity and freedom from bias in the accompanying financial statements.

Maureen Dougan
A/Chief Executive Officer

André Rousseau, CGA
A/Director, Finance and Administration

July 27, 1999

Financial Statements

Canadian Intellectual Property Office Revolving Fund
Balance Sheet as at March 31

(In thousands of dollars)	1999	1998
Assets		
Current	$ 2	$ 2
Petty cash		
Accounts Receivable		
Government of Canada	817	582
Outside parties	754	1 568
Unbilled revenue	5 781	6 043
Prepaid expenses	70	23
	7 424	8 218
Capital assets (Note 3)	94 633	101 785
Unbilled revenue	323	696
	$ 102 380	$ 110 699
Liabilities		
Current		
Deposit accounts	$ 381	$ 485
Accounts Payable		
Government of Canada	1 697	7 772
Outside parties	5 868	6 484
Deferred revenue	13 334	15 463
	21 280	30 204
Employee termination benefits and vacation pay	2 050	1 538
Deferred revenue	13 917	11 077
	15 967	12 615
Deferred Capital Assistance (Note 4)	52 675	59 059
Equity of Canada (Note 5)	12 458	8 821
	$ 102 380	$ 110 699

Contractual obligations (Note 6)
Contingencies (Note 10)

Canadian Intellectual Property Office Revolving Fund
Statement of Operations
for the year ended March 31

(In thousands of dollars)	1999	1998
Revenue	$ 65 328	$ 58 115
Salaries and employee benefits	38 537	33 687
Amortization of capital assets	13 339	9 646
Professional services	14 756	9 061
Accommodation	3 448	3 958
Materials and supplies	1 058	1 069
Information	596	714
Communications	599	600
Travel	377	513
Freight and postage	250	425
Repairs and maintenance	235	372
Training	140	323
Rentals	161	210
	73 496	60 578
Loss before amortization of deferred capital assistance	(8 168)	(2 463)
Amortization of deferred capital assistance	6 385	4 789
Net profit (loss)	$ (1 783)	$ 2 326

Canadian Intellectual Property Office Revolving Fund
Statement of Accumulated Surplus
for the year ended March 31

(In thousands of dollars)	1999	1998
Balance, beginning of year	$ 26 379	$ 24 053
Net profit (loss) for the year	(1 783)	2 326
Balance, end of year (Note 5)	$ 24 596	$ 26 379

Canadian Intellectual Property Office Revolving Fund
Statement of Changes in Financial Position
for the year ended March 31

(In thousands of dollars)	**1999**	**1998**
Operating activities		
Net profit (loss)	$ (1 783)	$ 2 326
Add: amortization of capital assets	13 339	9 646
Less: amortization of deferred capital assistance	6 385	4 789
	5 171	7 183
Changes in current assets and liabilities (Note 7)	(8 130)	2 777
Changes in other assets and liabilities		
Unbilled revenue	373	114
Employee termination benefits and vacation pay	512	481
Deferred revenue	2 840	3 687
	3 725	4 282
Net financial resources provided by operating activities	766	14 242
Investing activities		
Capital assets acquired (net)	(6 186)	(9 984)
Net financial resources provided (used) and change in the accumulated net charge against the Fund's authority account, during the year	(5 420)	4 258
Accumulated net charge against the Fund's authority account, beginning of year	17 558	13 300
Accumulated net charge against the Fund's authority account, end of year (Note 5)	$ 12 138	$ 17 558

Notes to Financial Statements

1. Purpose and authority

The Canadian Intellectual Property Office (CIPO) grants or registers exclusive ownership of intellectual property in Canada. In exchange, CIPO acquires intellectual property information and state-of-the-art technology, which it disseminates to Canadian firms, industries and individuals to improve economic performance, competitiveness and to stimulate further invention and innovation.

CIPO's Revolving Fund was established on April 1, 1994. The authority to make expenditures out of the Consolidated Revenue Fund was granted on February 22, 1994, and has an authorized limit of $15 000 000. CIPO has continuing non-lapsing authority from Parliament to make payments out of the Consolidated Revenue Fund for working capital, capital acquisitions and temporary financing of accumulated operating deficits. CIPO may retain surpluses within the Revolving Fund to continue to automate operations.

2. Significant accounting policies

Revenue recognition
Revenue derived from processing patent, trade-mark and industrial design applications is recognized using the percentage of completion method as work progresses. Other revenue is recognized upon receipt. Fees are prescribed by various Orders in Council.

Capital assets and amortization
Capital assets transferred to the Revolving Fund on its establishment are recorded at the Crown's costs less accumulated amortization. Capital assets acquired subsequent to implementation of the Revolving Fund are recorded at cost. Capital assets are amortized on a straight-line basis over their estimated useful lives, beginning in the month after acquisition, as follows:

Software	3 years
Hardware	5 years
Furniture	15 years
Equipment	10 years
Leasehold Improvements	term of the lease plus option period
Systems	estimated useful life, beginning in year of deployment

Employee termination benefits and vacation pay
Employees of CIPO are entitled to specified termination benefits, calculated based on salary levels in effect at the time of termination as provided for under collective agreements and conditions of employment. Employee termination benefits earned prior to an employee joining the Revolving Fund are a liability of the Treasury Board and accordingly have not been recorded in the accounts. As at March 31, 1999, the Treasury Board liability for CIPO employees is $5 million. The liability for benefits earned after an employee joins the Revolving Fund is recorded in the accounts as the benefits accrue to employees.

Vacation pay of $1.1 million owing to employees at April 1, 1994, was funded by Treasury Board. Subsequent to April 1, 1994, vacation pay owing at the time an employee joins the Revolving Fund is payable to the Revolving Fund by the Department from which the employee came. The liability for benefits earned after an employee joins the Revolving Fund is recorded in the accounts as the benefits accrue to employees.

Pension plan
Employees of CIPO are covered by the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. Under present legislation, contributions made by CIPO to the Plan are limited to an amount equal to the employee's contributions on account of current service. These contributions represent the total pension obligations of CIPO and are charged to operations on a current basis. CIPO is not required under present legislation to make contributions with respect to actuarial deficiencies of the Public Service Superannuation Account and/or with respect to charges to the Consolidated Revenue Fund for the indexation of payments under the *Supplementary Retirement Benefits Act*.

Use of Estimates

The preparation of financial statements in conformity with generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the period. Actual results could differ from those estimates.

3. Capital assets and accumulated amortization (in thousands of dollars)

	Cost March 31/98	Net (a) Additions	Cost March 31/99	Accumulated Amortization	Net Carrying Value
Leasehold improvements	$ 7 750	$ 2 741	$ 10 491	$ 2 961	$ 7 530
Software	502	348	850	440	410
Hardware	6 059	1 164	7 223	3 156	4 067
Equipment	129	14	143	50	93
Furniture	1 472	237	1 709	318	1 391
Systems					
Intrepid	3 735	0	3 735	1 038	2 697
TechSource (b)	92 924	0	92 924	17 882	75 042
Other	391	0	391	46	345
Systems under development	1 376	1 682	3 058	0	3 058
Total	$ 114 338	$ 6 186	$ 120 524	$ 25 891	$ 94 633

(a) Net additions include a write off of $508 relating to Trade-marks Electronic Data Management System.
(b) Of the systems' cost, $63 848 relates to departmental appropriated funds for the TechSource patent automation project, which are accounted for as deferred capital assistance.

4. Deferred capital assistance (in thousands of dollars)

CIPO received $63 848 from the Crown for the development of the TechSource automation project, which was implemented in 1997-1998.

Deferred capital assistance contribution	$ 63 848
Accumulated amortization	11 173
Net book value	$ 52 675

This amount was recorded as a capital asset (Note 3) and deferred capital assistance in the period received. The deferred capital assistance is amortized on a straight-line basis over the estimated useful life of the TechSource system.

5. Equity of Canada (in thousands of dollars)

Equity of Canada is comprised of the following:

	1999	1998
Accumulated net charge against the Fund's authority	$ (12 138)	$ (17 558)
Accumulated surplus	24 596	26 379
	$ 12 458	$ 8 821

Accumulated net charge against the Fund's authority

Accumulated net charge against the Fund's authority is the cash position of the Revolving Fund, held by the Government on behalf of the Revolving Fund.

Accumulated surplus

The accumulated surplus is an accumulation of each year's surpluses, including the absorption of the opening deficit of $9 448 upon establishment of the Revolving Fund.

6. Contractual obligations (in thousands of dollars)

TechSource

CIPO has contracted IBM Canada (previously ISM Canada) to provide maintenance services for the TechSource system. Amounts committed are:

2000	$ 3 166
2001	3 177
2002	3 180
	$ 9 523

Leases

The Canadian Intellectual Property Office leases its premises under operating leases. Future lease payments are as follows:

2000	$ 4 208
2001	627
2002	627
2003	627
	$ 6 089

7. Changes in current assets and liabilities (in thousands of dollars)

Components of the change in current assets and liabilities include:

	1999	1998
Accounts receivable	$ 579	$ (111)
Unbilled revenue	262	(216)
Prepaid expenses	(47)	(3)
Deposit accounts	(104)	95
Accounts payable	(6 691)	4 292
Deferred revenue	(2 129)	(1 280)
	$ (8 130)	$ 2 777

8. Related party transactions

Through common ownership, CIPO related to all Government of Canada created departments, agencies and Crown corporations. Payments for accommodation and legal services are made to related parties in the normal course of business.

9. Insurance

CIPO does not carry insurance on its property. This is in accordance with the Government of Canada policy of self-insurance.

10. Contingencies

a) *Sick Leave*
Employees are permitted to accumulate unused sick leave. However, such leave entitlements do not vest and can be used only in the event of illness. The amount of accumulated sick leave entitlements which will become payable in future years cannot reasonably be determined and accordingly have not been recorded in the accompanying financial statements. Payments of sick leave benefits are included in current operations as incurred.

b) *Pay Equity Agreement*
The Public Service Alliance of Canada has filed a claim for clerical and secretarial groups pursuant to the *Pay Equity Act*. Management is of the opinion that a reasonable estimate of the outcome of this claim is not determinable at this time.

c) *Uncertainty due to the Year 2000 issue*
The Year 2000 issue arises because many computerized systems use two digits rather than four to identify a year. Date-sensitive systems may recognize the year 2000 as 1900 or some other date, resulting in errors when information using year 2000 dates is processed. In addition, similar problems may arise in some systems which use certain dates in 1999 to represent something other than a date. The effects of the Year 2000 issue may be experienced before, on, or after January 1, 2000, and, if not addressed, the impact on operations and financial reporting may range from minor errors to significant systems failure which could affect an entity's ability to conduct normal business operations. It is not possible to be certain that all aspects of the Year 2000 issue affecting the Canadian Intellectual Property Office, including those related to the efforts of customers, suppliers, or other third parties, will be fully resolved.

11. Income taxes

CIPO is not subject to income taxes.

12. Comparative Figures

Certain comparative figures have been reclassified to conform with the current year's presentation.

13. Segmented information (in thousands of dollars)

	Patents		Trade-marks		Unallocated		Total	
	1998-99	1997-98	1998-99	1997-98	1998-99	1997-98	1998-99	1997-98
Revenue	$ 49 690	$ 42 431	$ 13 453	$ 13 574	$ 2 185	$ 2 110	$ 65 328	$ 58 115
Operating expenses	34 974	28 130	8 249	6 949	2 249	2 143	45 472	37 222
Operating profit (loss)	14 716	14 301	5 204	6 625	(64)	(33)	19 856	20 893
Corporate expenses	20 424	16 877	6 948	5 889	652	590	28 024	23 356
Amort. def. cap. assist.	(6 385)	(4 789)	-	-	-	-	(6 385)	(4 789)
	14 039	12 088	6 948	5 889	652	590	21 639	18 567
Net profit (loss)	677	2 213	(1 744)	736	(716)	(623)	(1 783)	2 326
Identifiable assets								
Financial assets	1 612	2 150	6 088	6 678	47	86	7 747	8 914
Capital assets	108 209	103 422	11 462	10 160	853	756	120 524	114 338
Accumulated amortization	(21 785)	(9 906)	(3 794)	(2 443)	(312)	(204)	(25 891)	(12 553)

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Canadian Intellectual Property Office

Rapport annuel 1998-1999

Transformation dans [illegible]n de faire des affairès

Brevets · Marques de commerce · Droits d[illegible]

Canada

OPIC CIPO

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Rapport annuel 1998-1999
Transformation dans notre façon de faire des affaires

Cette publication est disponible par voie électronique sur le site Web de l'OPIC à l'adresse suivante :
http://opic.gc.ca

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport, veuillez communiquer avec le :

Centre des publications
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9

Téléphone : (819) 953-5054
Télécopieur : (819) 953-8998
Courriel : **opic.contact@ic.gc.ca**

Nota — Aux fins du présent document, la forme masculine désigne, s'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 2000
N° de cat. RG 41-2000
ISBN 0-662-64641-1
N° d'IC 00589 02-00

Also published in English under the title:
Annual Report 1998-99
Transforming The Way We Do Business

Rapport annuel 1998-1999

Transformation dans notre façon de faire des affaires

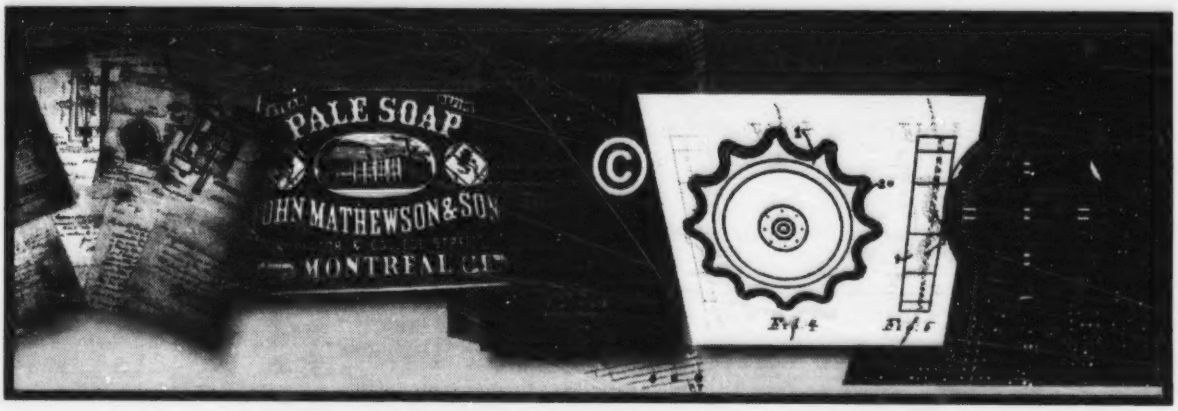

• Brevets • Marques de commerce • Droits d'auteur • Dessins industriels • Topographies de circuits intégrés •

Table des matières

Message du président	*1*
Introduction	*3*
Faits saillants de l'exercice 1998-1999	*3*
• *Demande de services en matière de PI*	*3*
• *Améliorations concernant le service à la clientèle*	*3*
• *Connectivité*	*3*
• *Rayonnement à l'échelle internationale*	*4*
• *Ressources humaines*	*4*
• *Réglementation*	*4*
• *Données sur les produits et les services*	*4*
Organisme de service spécial depuis cinq ans	*5*
• *Une organisation transformée*	*5*
• *L'informatisation de l'OPIC*	*5*
• *Le service à la clientèle : notre objectif premier*	*5*
• *Organigramme*	*6*
Produits et réalisations	*7*
• *Brevets*	*8*
• *Marques de commerce*	*10*
• *Droits d'auteur*	*11*
• *Dessins industriels*	*12*
• *Topographies de circuits intégrés*	*13*
Information	*14*
Intérêts à l'échelle internationale	*14*
Traités en matière de PI	*15*
Des services d'appui essentiels	*16*
• *Ressources humaines*	*16*
• *Planification, affaires internationales et réglementaires*	*16*
• *Informatique*	*17*
• *Finances et Administration*	*17*
Rapports financiers	*18*
États financiers	*20*
Notes aux états financiers	*23*

Vision, mission et valeurs de l'OPIC

Vision

Fournir aux Canadiens des services de propriété intellectuelle d'excellente qualité.

Mission de l'OPIC

Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

- ***favoriser** l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle et l'exploitation des renseignements en la matière;*
- ***encourager** l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;*
- ***administrer** les divers volets du régime de la propriété intellectuelle au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés); et*
- ***promouvoir** les intérêts internationaux du Canada en matière de propriété intellectuelle.*

Valeurs

Intégrité
Efficacité
Équité
Confiance
Respect
Amélioration continue

Message du président

Il y a cinq ans, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) est devenu au cours de l'exercice 1993-1994, un organisme de service spécial (OSS). Ce changement de statut a modifié la façon dont nous avions géré jusqu'à présent le régime de la propriété intellectuelle (PI) du Canada. L'OPIC n'a jamais dû faire face à autant de changements en si peu de temps.

Les principaux rajustements sont exposés plus loin dans le présent rapport. Il y sera notamment question de la transition au statut d'OSS et de la mise en place de notre fonds renouvelable – qui ont modifié non seulement nos activités et notre façon de faire les choses, mais également notre façon de penser. La personnalité et la culture de l'organisation ont subi une profonde transformation. Cette nouvelle vision des choses a fait ressortir plus que jamais la nécessité d'offrir un service amélioré.

« L'expertise de nos employés demeure inégalée. Les employés sont fiers de leur organisation et leur moral est non seulement bon, mais se porte de mieux en mieux. Dans l'ensemble, l'avenir de l'OPIC s'annonce à la fois rassurant et prometteur. »

Anthony McDonough, président intérimaire de l'OPIC, à l'occasion d'une réunion de l'Institut canadien des brevets et marques, tenue à Ottawa le 23 mars 1999.

Ce constat ne signifiait pas que nous n'avions pas offert un service de qualité supérieur avant 1993-1994. Loin s'en faut. Cependant, en tant que partie intégrante d'un ministère fédéral, nous devions nous acquitter de responsabilités de gestion qui s'inscrivaient aussi dans un contexte plus large. Aujourd'hui, en plus de nous acquitter de nos responsabilités légales, nous accordons la plus grande importance à l'amélioration du service à la clientèle.

Nous avons déployé beaucoup d'efforts pour accomplir de nombreuses tâches. Lorsque nous évaluons les niveaux de satisfaction des clients, ces niveaux sont généralement élevés. Tous les employés de l'OPIC peuvent être fiers de ces résultats, en se gardant bien toutefois de se reposer sur leurs lauriers : l'amélioration du service à la clientèle est une tâche sans fin.

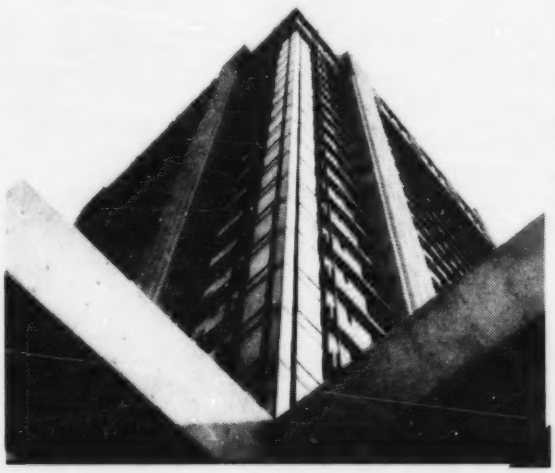

À l'OPIC, nous avons commencé à mettre l'accent sur l'amélioration des services il y a cinq ans, lorsque l'organisation a élaboré son premier plan d'activités en tant qu'OSS. Cette année, le moment était venu de préparer notre deuxième plan d'activités, lequel nous amènera à l'an 2004. Avec ce plan, nous tentons de trouver les meilleures façons d'atteindre deux objectifs stratégiques :

- améliorer de façon continue les produits et services de l'OPIC; et
- sensibiliser les Canadiens à l'importance de la PI.

En tant qu'OSS, l'OPIC doit rendre compte, tout comme une entreprise du secteur privé, de son actif, de son passif et de son encaisse. Au cours de l'exercice 1998-1999, l'OPIC a connu son premier déficit de fonctionnement, une somme de 1,783 million de dollars, déficit en grande partie attribuable à une augmentation de la dépréciation et des coûts d'exploitation liés au déploiement du système TechSource.

Pour compenser ce manque à gagner, la haute direction a pris plusieurs mesures dans un souci d'efficacité et de réduction des coûts, notamment :

- regroupement des diverses salles de recherche des dessins industriels, des droits d'auteur, des marques de commerce et des brevets en un seul Centre de services à la clientèle;
- fusionnement des fonctions « marketing » et « information » de l'OPIC; et
- fusionnement des fonctions « planification financière » et « planification opérationnelle ».

Grâce à ces mesures, entre autres, l'OPIC pourra éponger son récent déficit annuel et atteindre le seuil de rentabilité d'ici 2001-2002 et ainsi générer des fonds pour de futures priorités. Ces fonds permettront à l'OPIC de mettre en place de nouveaux projets d'informatisation essentiels et de remplacer les systèmes actuels arrivés au terme de leur vie utile.

Et c'est ce qui fait que le bilan de l'OPIC pour l'exercice 1998-1999 est si remarquable. Devant de piètres résultats financiers, les dirigeants de l'OPIC se sont mobilisés pour rétablir la santé financière de l'organisation en créant des liens plus étroits entre la planification opérationnelle et la planification financière, tout en tenant des consultations suivies avec la haute direction du Secteur des opérations. Cette collaboration, qui s'est révélée des plus fructueuses pour l'OPIC, a rehaussé sa réputation et lui a donné une plus grande visibilité au sein du Ministère. En fait, ces efforts ont forcé l'admiration du sous-ministre d'Industrie Canada, Kevin Lynch, qui a déclaré : « Je suis extrêmement satisfait de la reprise de l'OPIC sur le plan financier. »

L'OPIC est rentable, et son émergence en tant que l'un des offices de la PI les plus avancés techniquement n'est pas fortuite. En effet, rien n'aurait été possible sans la détermination, la compétence et le professionnalisme de ses employés.

Les gestionnaires et les employés de l'OPIC doivent être grandement félicités non seulement pour avoir modifié la culture de l'organisation, mais aussi pour avoir amélioré la

qualité générale et les délais d'exécution des services qui sont fournis aux clients, au Canada et à l'étranger. Les éloges que nous recevons de clients de partout témoignent de l'excellence de nos services.

L'investissement de l'organisation dans la technologie de l'automatisation de pointe fait une différence considérable dans la prestation de nos services. Les employés sont allés encore plus loin dans leur quête de l'excellence en vue d'offrir aux clients un service d'une qualité inégalée. Grâce à ces efforts, l'OPIC est maintenant reconnu à l'échelle internationale comme une organisation vouée à la poursuite de l'excellence et de l'innovation.

Comme l'innovation technologique semble ne connaître pratiquement aucune limite, l'OPIC a lui aussi opté pour le commerce électronique dans nos opérations et nous prévoyons que, dans nos rapports courants avec les clients, les fournisseurs tout autant que les bénéficiaires de nos services profiteront de cette innovation.

Parmi les nombreuses réalisations de l'OPIC, mentionnons le fait que l'organisation a réduit ses délais d'exécution en ce qui concerne le traitement des brevets et des marques de commerce. En outre, la nouvelle Base de données sur les brevets canadiens a révolutionné la façon dont nous faisons affaire avec les clients. Le passage inévitable du papier à Internet permet d'offrir un accès électronique à presque tout ce qu'il y a à savoir sur les brevets canadiens. Cette transition favorisera assurément la performance des Canadiens sur le marché national et international.

L'OPIC semble tout à fait prêt à relever les défis qui sont propres à un monde des affaires de plus en plus branché et concurrentiel. C'est donc avec confiance que nous pouvons aborder le nouveau millénaire.

Président et commissaire aux brevets intérimaire,

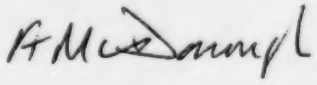

Anthony McDonough

Introduction

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) est directement visé par le changement de culture fondamental qui est en train de s'opérer au sein du gouvernement fédéral dans sa prestation des services aux clients et aux citoyens. En tant qu'OSS, avec le pouvoir d'exploiter un fonds renouvelable, l'OPIC appuie et s'emploie à transposer dans les faits l'engagement pris par le gouvernement fédéral en ce qui concerne la prestation des services axée sur le citoyen. Aux termes de cet engagement, les préoccupations des clients et des citoyens sont prises en compte à chaque étape de la conception et de la prestation des services.

L'OPIC s'emploie également à essayer de trouver des moyens d'améliorer ses services en créant des partenariats qui contribuent à faire connaître ses produits et services, notamment avec des conseils de recherches provinciaux, des universités, d'autres organismes du gouvernement fédéral, tels que le Conseil national de recherches et les Centres de services aux entreprises du Canada.

Sous cet égide, l'OPIC gère le régime de la propriété intellectuelle (PI) du Canada. Il contribue de deux façons à la croissance économique du Canada. En premier lieu, il enregistre des droits de propriété pour cinq différentes formes de PI – les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés. En second lieu, il permet au grand public de prendre connaissance des nouvelles innovations enregistrées au Canada, favorisant ainsi d'autant plus l'activité économique.

L'OPIC répond aux besoins de trois groupes clients distincts, outre ceux du grand public :

- les inventeurs et les innovateurs eux-mêmes, qui sont des créateurs;
- les agents, qui sont des experts des procédures complexes utilisées en vue d'obtenir, de protéger et de renouveler les droits en matière de PI; et
- les entrepreneurs, qui recherchent et exploitent de nouvelles formes de PI.

En examinant les inventions qui sont déjà protégées, les entreprises découvrent des secteurs industriels particuliers, trouvent d'éventuels partenaires à qui des licences pourraient être accordées, résolvent des problèmes techniques et évitent de répéter des recherches ayant déjà été effectuées.

L'organisation veille à ce que le processus suivant lequel elle approuve ou rejette une demande soit transparent et équitable, et à ce que ses décisions reposent sur des bases solides.

L'Office travaille en étroite collaboration avec des organismes internationaux, régionaux et bilatéraux – en particulier l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), située à Genève – en vue d'harmoniser les nombreux moyens utilisés en vue de protéger les diverses formes de PI dans le monde entier.

Dans le cadre de ses responsabilités, l'OPIC acquiert une vaste quantité d'informations. Il conserve tous les textes et les dessins que renferment les demandes de droits de PI. La plupart de ces dossiers sont maintenant saisis dans des bases de données pouvant être consultées grâce à Internet et aux systèmes perfectionnés de gestion de données créés par l'OPIC pour répondre à ses besoins et à ceux de ses clients. De plus, l'OPIC entend offrir à ses clients nationaux et internationaux les moyens voulus pour effectuer des transactions et des dépôts électroniques.

L'OPIC contribue dans une importante mesure aux grands objectifs stratégiques d'Industrie Canada :

- créer un marché équitable, efficace et concurrentiel;
- faire du Canada le pays le plus branché du monde; et
- favoriser l'évolution vers l'économie du savoir.

Faits saillants de l'exercice 1998-1999

Demande de services en matière de PI

- Le nombre de demandes de droits de PI a continué d'augmenter en 1998-1999. Le nombre de demandes pour tous les secteurs d'activité confondus s'est élevé à 80 794, ce qui représente une augmentation par rapport aux 75 729 demandes soumises au cours de l'exercice précédent.
- Ce sont les marques de commerce qui ont connu l'augmentation la plus importante : 37 336 demandes ont été reçues, ce qui constitue une augmentation par rapport aux 33 562 demandes soumises l'an dernier.

Améliorations concernant le service à la clientèle

- Des améliorations ont été apportées dans les délais d'exécution des principales opérations concernant les brevets et les marques de commerce. Pour ce qui est des brevets, presque tous les délais d'exécution ont été réduits. Le délai entre la réception d'un document de cession et la délivrance d'un certificat de cession est passé de seize à quatre semaines; et le délai nécessaire pour qu'un examinateur rende sa première décision est passé de 26,6 mois en 1997-1998 à 22,9 mois en 1998-1999. En outre, la Direction des brevets a commencé à établir le diagramme des principaux processus de fonctionnement et d'examen, ce qui permet aux gestionnaires de définir des indicateurs de rendement, de mesurer la charge de travail et d'améliorer les processus de façon continue.

Connectivité

- La Base de données sur les brevets canadiens de l'OPIC a été lancée en novembre 1998. Grâce au nouveau site Web, les entrepreneurs, inventeurs et chercheurs – de tous les domaines et peu importe où ils se trouvent – peuvent consulter en direct une mine d'informations qui figuraient auparavant uniquement dans des dossiers papier. La base de données est devenue l'une des sources d'informations les plus consultées dans *Strategis*, le site Web d'Industrie Canada. Il y a eu près de 400 000 consultations de la base de données, et plus de 10 000 images ont été téléchargées chaque semaine. Le ministre d'Industrie Canada, M. John Manley, a déclaré : « C'est là un excellent exemple de la façon dont la connectivité peut promouvoir au Canada l'innovation et la compétitivité dans notre économie. »

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

- La Direction des marques de commerce a mis sur pied un projet pilote de commerce électronique auquel a participé un groupe d'agents de marques de commerce. Il s'agit de l'une des nombreuses initiatives qui ont été mises en place au cours des dernières années en vue d'informatiser les transactions commerciales de l'OPIC, y compris la soumission des demandes de droits de PI et la perception des frais.
- La Direction de l'information travaille à la mise au point d'un système amélioré qui lui permettra de fournir de l'information à ses clients sur CD-ROM plutôt que sur papier. Les CD-ROM comprendront des brevets rendus publics ainsi que des brevets délivrés. Une fois en circulation, ces disques remplaceront le système de microfiches actuel.

Rayonnement à l'échelle internationale

- L'OPIC a dirigé la délégation du Canada à l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), en septembre 1998, et a participé à plusieurs grands débats.
- Kamil Idris, directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, s'est adressé aux employés de l'OPIC lors de sa visite à Ottawa à l'occasion de la conférence ministérielle de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) sur le commerce électronique, en octobre 1998. M. Idris a remercié l'OPIC pour ses contributions et a fait l'éloge de l'expertise technologique du Canada dans le domaine de la PI. L'OPIC a coordonné la première visite du directeur général au Canada.

Ressources humaines

- L'OPIC a terminé l'élaboration des profils de compétences de plusieurs catégories d'employés au cours de l'année, y compris ceux des de la haute direction et du président.
- Tous les gestionnaires ont participé à des exercices de rétroaction, dans le cadre desquels ils ont été évalués par leurs employés et par leurs supérieurs.
- L'OPIC a officialisé le Forum des gestionnaires, devenu un événement trimestriel où quelque 100 décideurs se réunissent pour entendre des présentations d'experts et pour discuter de questions stratégiques et de gestion.

Réglementation

- Au cours de l'exercice, les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne l'élaboration de dispositions réglementaires visant à régler un certain nombre de problèmes d'ordre administratif, y compris en ce qui touche le commerce électronique.

Données sur les produits et les services

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Demandes déposées						
Brevets	25 357	27 883	26 629	27 646	30 866	33 021
Nationaux	16 275	16 783	14 616	13 831	14 292	15 269
Traité de coopération en matière de brevets	9 082	11 100	12 013	13 815	16 574	17 752
Marques de commerce	25 194	28 567	29 528	32 593	33 562	37 336
Droits d'auteur	9 949	9 735	9 251	8 977	* 8 091	*7 235
(* comprend les demandes de traitement accéléré)						
Dessins industriels	2 395	2 661	2 859	3 013	3 206	3 199
Topographies de circuits intégrés	10	6	5	13	4	3
Cessions						
Brevets	32 634	37 701	39 192	37 970	29 650	57 633
Marques de commerce	16 126	23 582	26 797	24 339	32 818	32 718
Droits d'auteur	323	1 064	1 525	2 035	951	940
Dessins industriels	369	614	789	536	544	897
Demandes de renseignements traitées						
Brevets	39 803	48 093	39 324	28 931	27 911	23 931
Marques de commerce	23 254	22 265	23 368	22 391	26 036	25 437
Droits d'auteur	17 587	29 704	32 285	24 216	25 352	22 468
Dessins industriels	6 192	7 318	7 111	5 049	4 615	4 168
Topographies de circuits intégrés	67	54	11	6	14	60
Recherches de renseignements techniques traitées						
Brevets	991	1 069	840	754	448	284
Délivrances/Enregistrements						
Brevets	14 283	11 070	8 256	7 374	5 936	11 110
Marques de commerce	15 878	15 961	14 817	17 876	18 486	18 434
Droits d'auteur	9 246	10 070	9 237	9 357	7 772	8 120
Dessins industriels	1 876	1 959	2 109	2 153	3 359	2 903
Topographies de circuits intégrés	9	4	6	9	3	5
Droits de maintien/Renouvellements						
Brevets	101 713	121 120	146 373	156 839	174 949	195 365
Marques de commerce	3 798	5 665	7 804	6 158	6 185	7 756
Dessins industriels	922	1 157	1 191	1 076	1 015	1 001

- La Direction des marques de commerce a mis sur pied un projet pilote de commerce électronique auquel a participé un groupe d'agents de marques de commerce. Il s'agit de l'une des nombreuses initiatives qui ont été mises en place au cours des dernières années en vue d'informatiser les transactions commerciales de l'OPIC, y compris la soumission des demandes de droits de PI et la perception des frais.
- La Direction de l'information travaille à la mise au point d'un système amélioré qui lui permettra de fournir de l'information à ses clients sur CD-ROM plutôt que sur papier. Les CD-ROM comprendront des brevets rendus publics ainsi que des brevets délivrés. Une fois en circulation, ces disques remplaceront le système de microfiches actuel.

Rayonnement à l'échelle internationale

- L'OPIC a dirigé la délégation du Canada à l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), en septembre 1998, et a participé à plusieurs grands débats.
- Kamil Idris, directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, s'est adressé aux employés de l'OPIC lors de sa visite à Ottawa à l'occasion de la conférence ministérielle de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) sur le commerce électronique, en octobre 1998. M. Idris a remercié l'OPIC pour ses contributions et a fait l'éloge de l'expertise technologique du Canada dans le domaine de la PI. L'OPIC a coordonné la première visite du directeur général au Canada.

Ressources humaines

- L'OPIC a terminé l'élaboration des profils de compétences de plusieurs catégories d'employés au cours de l'année, y compris ceux des de la haute direction et du président.
- Tous les gestionnaires ont participé à des exercices de rétroaction, dans le cadre desquels ils ont été évalués par leurs employés et par leurs supérieurs.
- L'OPIC a officialisé le Forum des gestionnaires, devenu un événement trimestriel où quelque 100 décideurs se réunissent pour entendre des présentations d'experts et pour discuter de questions stratégiques et de gestion.

Réglementation

- Au cours de l'exercice, les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne l'élaboration de dispositions réglementaires visant à régler un certain nombre de problèmes d'ordre administratif, y compris en ce qui touche le commerce électronique.

Données sur les produits et les services

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Demandes déposées						
Brevets	25 357	27 883	26 629	27 646	30 866	33 021
Nationaux	16 275	16 783	14 616	13 831	14 292	15 269
Traité de coopération en matière de brevets	9 082	11 100	12 013	13 815	16 574	17 752
Marques de commerce	25 194	28 567	29 528	32 593	33 562	37 336
Droits d'auteur	9 949	9 735	9 251	8 977	* 8 091	*7 235
(* comprend les demandes de traitement accéléré)						
Dessins industriels	2 395	2 661	2 859	3 013	3 206	3 199
Topographies de circuits intégrés	10	6	5	13	4	3
Cessions						
Brevets	32 634	37 701	39 192	37 970	29 650	57 633
Marques de commerce	16 126	23 582	26 797	24 339	32 818	32 718
Droits d'auteur	323	1 064	1 525	2 035	951	940
Dessins industriels	369	614	789	536	544	897
Demandes de renseignements traitées						
Brevets	39 803	48 093	39 324	28 931	27 911	23 931
Marques de commerce	23 254	22 265	23 368	22 391	26 036	25 437
Droits d'auteur	17 587	29 704	32 285	24 216	25 352	22 468
Dessins industriels	6 192	7 318	7 111	5 049	4 615	4 168
Topographies de circuits intégrés	67	54	11	6	14	60
Recherches de renseignements techniques traitées						
Brevets	991	1 069	840	754	448	284
Délivrances/Enregistrements						
Brevets	14 283	11 070	8 256	7 374	5 936	11 110
Marques de commerce	15 878	15 961	14 817	17 876	18 486	18 434
Droits d'auteur	9 246	10 070	9 237	9 357	7 772	8 120
Dessins industriels	1 876	1 959	2 109	2 153	3 359	2 903
Topographies de circuits intégrés	9	4	6	9	3	5
Droits de maintien/Renouvellements						
Brevets	101 713	121 120	146 373	156 839	174 949	195 365
Marques de commerce	3 798	5 665	7 804	6 158	6 185	7 756
Dessins industriels	922	1 157	1 191	1 076	1 015	1 001

Organisme de service spécial depuis cinq ans

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a franchi une étape importante le 31 mars 1999. En effet, cette date marquait la fin de l'exercice 1998-1999 ainsi que celle du premier cycle de planification quinquennal de l'OPIC en tant qu'organisme de service spécial (OSS). Pour l'organisation, c'était un moment propice de faire le point, d'évaluer son rendement des cinq dernières années et d'établir un nouveau plan d'activités qui l'amènerait à l'exercice 2003-2004.

Une organisation transformée

Au cours de ses cinq premières années d'existence en tant qu'OSS, l'OPIC a connu une période de profonds et rapides changements. L'organisation a néanmoins continué de gérer le régime de la PI du Canada, exactement comme elle l'avait fait depuis le début du 19e siècle. Comme avant, elle a continué de recevoir des demandes et de délivrer des brevets et d'enregistrer des marques de commerce, des droits d'auteur et des dessins industriels. Le seul changement concernant les produits est survenu en mai 1993, lorsque l'OPIC a commencé à enregistrer des topographies de circuits intégrés, la plus récente forme de PI au Canada.

L'OPIC a subi une véritable transformation : d'un service fédéral typique qu'il était au sein d'Industrie Canada, il est devenu une organisation autonome et faisant preuve d'esprit d'initiative largement reconnue comme l'un des offices de la PI les plus techniquement avancés au monde.

En tant qu'OSS, l'OPIC ne dépend plus des dollars des contribuables, mais assure son autonomie financière grâce à un fonds renouvelable que viennent regarnir les frais acquittés pour l'obtention de droits de PI. Ce mode de fonctionnement financier unique a contribué à la responsabilisation et à l'efficacité des gestionnaires.

Le fait de devenir un OSS, et de lancer le fonds renouvelable a créé une nouvelle culture au sein de l'OPIC – de nouvelles façons de penser et de nouvelles habitudes de travail. Mentionnons à cet égard un engagement pris par l'organisation concernant l'amélioration systématique et continue des services offerts à ses clients.

L'informatisation de l'OPIC

L'informatisation est un autre changement de premier plan qui a marqué les activités de l'OPIC. Lorsqu'il est devenu un OSS il y a cinq ans, l'OPIC était un service où le papier était omniprésent. Les demandes de droits de PI étaient classées sur les tablettes dans les bureaux de l'OPIC situés dans la région de la capitale nationale.

Aujourd'hui, l'OPIC tient à jour deux vastes bases de données sur les brevets et les marques de commerce. Les employés effectuent la majeure partie de leur travail avec des systèmes perfectionnés de gestion de données conçus en fonction des besoins de l'OPIC. Les clients, qui devaient auparavant se rendre aux bureaux de l'organisation situés à Hull, au Québec, peuvent maintenant parcourir les documents électroniques, peu importe où ils se trouvent au Canada ou dans le monde.

Intrepid II, le système des marques de commerce lancé en novembre 1996, a remplacé plusieurs anciens systèmes et a donné lieu à l'informatisation complète de la Direction des marques de commerce. Cette dernière a enregistré la 500 000e marque de commerce du Canada en septembre 1998 et a créé le 1 000 000e dossier d'Intrepid en janvier 1999.

TechSource, le système électronique des brevets, peut être consulté en direct depuis le mois de juin 1997. Ce système contient le texte et les images balayées de plus de 1,4 million de documents de brevets, remontant à 1920, ainsi que la version texte entièrement interrogeable de tous les documents déposés depuis 1978. Les deux bases de données peuvent être consultées en passant par *Strategis*, le site Web d'Industrie Canada.

Le service à la clientèle : notre objectif premier

Une fois devenu OSS, l'OPIC a décidé de faire de ses clients le point de mire de ses activités et de sa planification opérationnelle. En premier lieu, tous les gestionnaires ont évalué la qualité des services alors offerts aux clients. L'ensemble de l'organisation a établi de nouvelles normes de service et élaboré des programmes systématiques devant permettre de respecter ces normes. Gestionnaires et employés ont suivi des cours en vue d'acquérir les compétences et les connaissances voulues pour procéder à une amélioration continue du service.

L'amélioration la plus notable au chapitre du service à la clientèle s'est traduite par une réduction marquée et continue de la plupart des délais d'exécution. Le délai nécessaire pour délivrer un certificat de dépôt de brevet, par exemple, est passé de seize semaines en 1993-1994 à cinq semaines en 1998-1999, et d'autres réductions sont prévues. Dans le cas des marques de commerce, le délai nécessaire pour délivrer un certificat d'enregistrement a également été réduit de plus de la moitié – passant de vingt à huit jours. Des améliorations analogues ont été apportées dans d'autres secteurs d'activité.

Organigramme

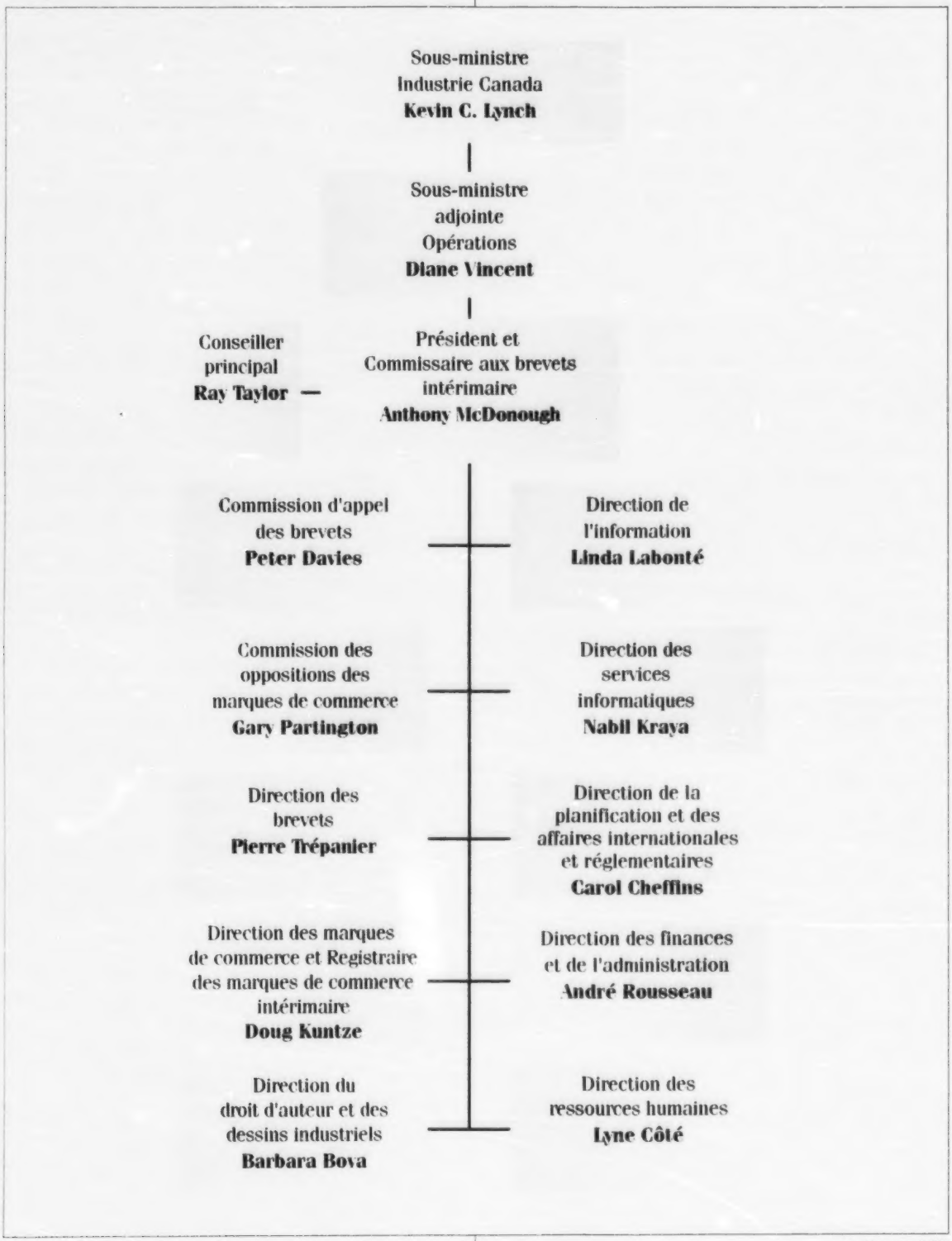

(au 31 mars 1999)

Produits et réalisations

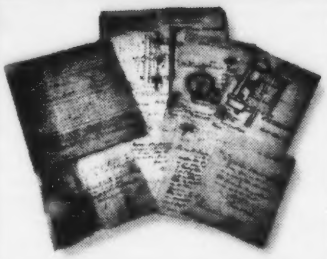

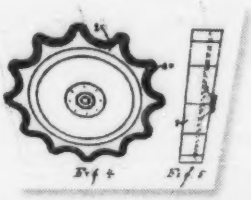

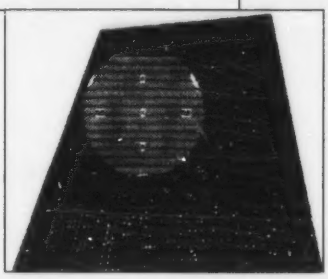

Produits et réalisations

Brevets

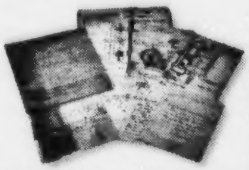

Le Bureau des brevets reçoit, traite, classifie et examine des demandes de brevets. Il enregistre aussi des cessions ou des changements de titulaire, traite des acceptations, perçoit des frais et publie de l'information sur les brevets. Le Bureau est le plus vaste secteur d'activité de l'OPIC, représentant plus de 72 p. 100 des recettes, des frais et des employés.

Activités en 1998-1999

La nouvelle Base de données sur les brevets canadiens, lancée en novembre, permet d'obtenir de l'information dans Internet sur les inventions brevetées depuis près de 80 ans. La base de données offre un accès à presque tout ce qu'il y a à savoir sur les brevets canadiens. Ceux-ci remontent à des découvertes telles que l'insuline, mais font aussi connaître les plus récentes innovations dans le domaine des télécommunications; ils sont présentés sous forme de descriptions et de dessins, qui peuvent être téléchargés gratuitement.

Le ministre de l'Industrie, John Manley, lorsqu'il a annoncé le lancement de la nouvelle base de données dans Internet, a déclaré ce qui suit : « Ce nouveau site Web permettra à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes de se renseigner facilement sur les développements technologiques de pointe et les aidera à obtenir de meilleurs résultats sur le marché national et international. Le site nous permet de promouvoir les capacités novatrices du Canada auprès des investisseurs éventuels du monde entier, qui ont désormais accès à des renseignements sur notre potentiel de croissance. »

Le Bureau exploite et met continuellement à jour TechSource, un système électronique de calibre international d'acheminement du travail et de visualisation de documents, qu'elle a lancé en 1997. TechSource contient maintenant plus de 1,4 million de documents de brevets remontant à 1920. Cette année, le personnel du Bureau s'est employé à améliorer le système afin que les documents de brevets puissent être traités de façon plus efficiente au moment de leur arrivée à l'OPIC.

Demandes

Le Bureau a reçu 33 021 demandes de brevets au cours de l'exercice, soit une augmentation par rapport aux 30 866 demandes reçues en 1997-1998. Depuis de nombreuses années, on observe une augmentation plus ou moins stable du nombre de dépôts (voir tableau). Au total, 32 499 demandes ont été traitées, ce qui représente une nette augmentation par rapport aux 24 731 demandes traitées l'an dernier.

Qu'est-ce qu'un brevet ?

Les brevets offrent une protection aux inventeurs contre ceux qui voudraient reproduire, exploiter ou vendre leurs idées de façon illégale. Le régime des brevets a toutefois un objectif plus vaste, à savoir créer un marché pour les inventions qui soit équitable, fiable et ordonné et aussi accélérer le rythme de l'innovation au Canada.

Le régime est fondé sur une entente : les inventeurs acceptent de divulguer les détails de leurs inventions afin que celles-ci puissent être publiées et donner lieu à d'autres innovations. En retour, les inventeurs se voient octroyer les droits exclusifs de fabriquer, d'exploiter ou de vendre leurs inventions au Canada.

Le Bureau des brevets conserve une documentation complète concernant tous les brevets canadiens. Ces documents remontent à plus de 140 ans: soit à l'époque de la confédération. En effectuant des recherches dans ces documents, les inventeurs du Canada et du monde entier — ou, généralement, leurs agents de brevets — peuvent déterminer si leur idée est réellement nouvelle.

Le Bureau soumet également les demandes à un examen rigoureux afin de s'assurer que les brevets, s'ils sont délivrés, sont bien fondés. La plupart des demandes de brevets soumises de nos jours ont trait à des améliorations plutôt qu'à des inventions encore jamais vues. Ainsi, il n'est jamais facile de décider si l'idée d'un inventeur mérite d'être brevetée. Est-elle véritablement nouvelle ? Est-elle réellement utile ? S'agit-il de quelque chose qui est évident pour les spécialistes du domaine ? En se fondant sur la Loi sur les brevets et les Règles sur les brevets, le Bureau des brevets doit être convaincu que toutes les exigences ont été respectées avant d'approuver une demande.

Délais d'exécution

Les délais d'exécution pour l'ensemble des principales activités de traitement ont été réduits cette année. Entre autres, le délai nécessaire pour délivrer un certificat de cession est passé de seize semaines, au début de l'année, à quatre semaines, à la fin de l'année.

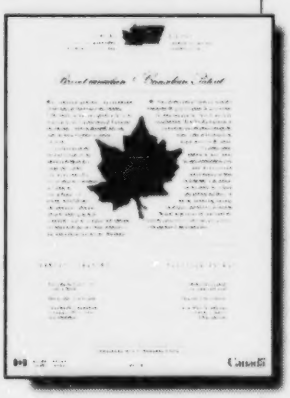

Nombre total de requêtes d'examen reçues

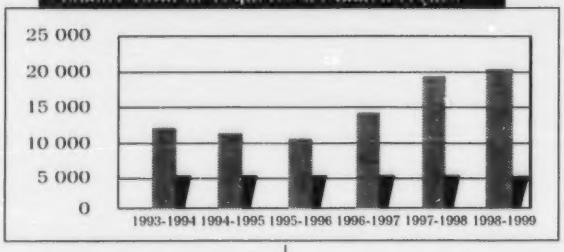

Données sur les produits et les services

Opérations (ancienne et nouvelle loi)	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Demandes déposées	25 357	27 883	26 629	27 646	30 866	33 021
Examens	11 837	11 617	10 957	14 710	19 151	20 444
Cessions	32 634	37 701	39 192	37 970	29 650	57 633
Droits de maintien traités	101 713	121 120	146 373	156 839	174 949	195 365
Délivrances	14 283	11 070	8 256	7 374	5 936	11 110

Demandes (nouvelle loi)

Catégorie	*Nombre de dossiers**	*Charge de travail ***
Génie mécanique et civil	37 135	12 610
Génie électrique et physique	13 234	4 639
Chimie inorganique	24 195	8 580
Chimie organique	25 798	8 163
Biotechnologie	14 020	4 390
Secteur de l'informatique	21 156	8 422
Divers	15 844	5 004
Total	151 383	51 808

* *Le nombre de dossiers désigne les demandes qui étaient en suspens au 31 mars 1999, assorties ou non d'une demande d'examen.*

** *La charge de travail désigne les demandes qui étaient en suspens au 31 mars 1999, assorties d'une demande d'examen.*

Abandons

Brevets	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Régulier	4 379	2 683	1 495	1 903	4 152	7 668
Non paiement des droits de maintien	20 410	31 500	29 560	18 306	17 362	17 690
Demandes (nouvelle loi)	7 176	10 807	10 149	12 330	14 000	17 951

Produits et réalisations

Marques de commerce

Le Bureau des marques de commerce détermine si un propriétaire a le droit exclusif d'employer une marque de commerce à l'égard d'un ensemble précis de marchandises ou de services. Sous la direction du registraire des marques de commerce, le Bureau tient le registre des marques de commerce, dans lequel sont inscrites toutes les marques de commerce déposées au Canada. Le Bureau diffuse également de l'information afin de sensibiliser le public aux marques de commerce.

Des employés du Bureau examinent les demandes de marques de commerce pour s'assurer que celles-ci satisfont à toutes les exigences de la *Loi sur les marques de commerce*. Le processus d'examen, assorti d'un certain nombre de vérifications rigoureuses en vue de repérer les marques en conflit, permet de déterminer si une marque peut être déposée. Dans l'affirmative, la marque est publiée dans le *Journal des marques de commerce*, qui paraît chaque semaine. Si elle ne fait l'objet d'aucune opposition, la marque de commerce est approuvée et un certificat d'enregistrement est délivré dès qu'une déclaration d'emploi est déposée et que les frais d'enregistrement sont acquittés.

Le processus d'approbation comporte un aspect de subjectivité, parce que le Bureau doit se prononcer en fonction de différences subtiles. Des décisions peuvent être portées en appel auprès de la Commission des oppositions des marques de commerce et, ultérieurement, auprès de la Cour fédérale.

Qu'est-ce qu'une marque de commerce ?

Une marque de commerce est un mot, un symbole, un dessin, ou une combinaison de ceux-ci, servant à distinguer les produits ou les services d'une entreprise ou d'une personne de ceux d'un tiers. Les marques de commerce représentent non seulement des marchandises et des services, mais aussi la réputation du propriétaire. Elles sont donc considérées comme une forme de PI importante, qui peut être protégée au moyen de recours judiciaires contre des emplois abusifs et des imitations.

L'enregistrement d'une marque de commerce offre une preuve de propriété partout au Canada, ce qui aide à prévenir d'éventuelles contrefaçons. Pour être enregistrée, une marque de commerce doit satisfaire à certaines exigences. Surtout, elle ne doit pas trop ressembler à une marque déjà déposée ou en instance de l'être.

Une nouvelle marque de commerce demeure inscrite au registre pendant quinze ans et peut être renouvelée, indéfiniment, pour d'autres périodes de quinze ans. Le Bureau tient une salle de recherche où le public peut examiner le registre et effectuer des recherches dans les index de marques déposées et en suspens.

Il existe trois différents genres de marques de commerce. Les marques « ordinaires » sont des mots et des symboles qui distinguent les marchandises ou les services d'une entreprise. Les marques de « certification » identifient les marchandises ou les services qui répondent à une norme définie par une organisation. Les « signes distinctifs » identifient la forme unique d'un produit ou son mode d'emballage.

Une marque de commerce déposée est une marque qui a été approuvée et inscrite dans le registre des marques de commerce. L'enregistrement est une preuve de propriété. Dans certaines circonstances, une marque de commerce non déposée peut aussi être reconnue comme appartenant à un propriétaire.

Informatisation

Le 4 novembre 1996, l'OPIC a lancé Intrepid II (système informatique pour le traitement des demandes d'enregistrement des marques de commerce), qui a donné lieu à l'informatisation complète du processus en plusieurs étapes suivant lequel une marque de commerce est formalisée, examinée, annoncée, contestée, approuvée et enregistrée. En plus d'intégrer toute l'information sur plus de 125 000 dessins de marques de commerce, Intrepid II permet également au Bureau de savoir immédiatement à quelle étape du processus en est une demande particulière et d'en informer par la suite les clients.

Essentiellement grâce à l'informatisation, le délai de traitement moyen, du dépôt à la première décision, est passé de six mois en 1997-1998 à cinq mois en 1998-1999.

Traitement des demandes

Une augmentation importante et rapide du nombre de demandes est la principale tendance observée en ce qui concerne les marques de commerce. En 1994-1995 un peu plus de 28 500 demandes ont été déposées, mais en 1998-1999, le nombre des demandes est passé à 37 336. De ce nombre, 20 043 demandes, ou près de 53 p. 100, ont été produites par des demandeurs canadiens.

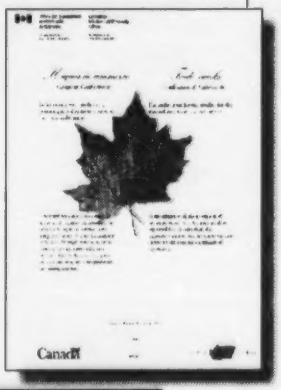

Données sur les produits et les services

Marques de commerce	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Demandes déposées	25 194	28 567	29 528	32 593	33 562	37 336
Cessions	16 126	23 582	26 797	24 339	32 818	32 718
Renouvellements	3 798	5 665	7 804	6 158	6 185	7 756
Abandons	7 490	9 525	9 462	10 541	11 458	12 696
Enregistrements	15 878	15 961	14 817	17 876	18 486	18 434

Droits d'auteur

Conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*, l'OPIC est responsable de l'enregistrement de droits d'auteur au Canada. Un enregistrement constitue la reconnaissance officielle par le gouvernement fédéral de la paternité d'une oeuvre. Il signifie que le Bureau du droit d'auteur a enregistré les détails relatifs au droit d'auteur et a délivré un certificat confirmant un tel droit.

Le Bureau du droit d'auteur tient également un registre des cessions de droits d'auteur et des licences. Ainsi, le propriétaire d'un droit d'auteur peut enregistrer son intérêt dans la propriété d'un droit d'auteur acquis aux termes d'un contrat. Une cession permet de transférer une partie ou l'ensemble des droits relatifs à l'oeuvre. Un titulaire qui enregistre une cession ou une licence recevra un document officiel attestant le transfert de propriété. Les cessions qui sont enregistrées bénéficient d'une présomption de validité légale par rapport aux cessions qui n'ont pas été enregistrées.

Qu'est-ce qu'un droit d'auteur ?

Un droit d'auteur protège une oeuvre contre des activités interdites telles que la copie et la communication au public. Un droit d'auteur s'applique aux oeuvres originales de nature littéraire, dramatique, musicale ou artistique, y compris les compilations d'oeuvres et les droits connexes : les prestations, les signaux de communication et les enregistrements sonores. En général, le droit d'auteur est valide pendant toute la vie de l'auteur, pendant le reste de l'année civile au cours de laquelle l'auteur décède et pendant les cinquante années suivant la fin de l'année civile en question. La plupart du temps, le titulaire du droit d'auteur – souvent le créateur de l'oeuvre – est autorisé à produire une oeuvre ou une partie substantielle de celle-ci et à permettre à quelqu'un d'autre de le faire.

Bien qu'un certificat de droit d'auteur ne confirme pas automatiquement la paternité d'une oeuvre (seuls les tribunaux peuvent vérifier des prétentions reposant sur la Loi sur le droit d'auteur), il s'agit néanmoins d'un document qui peut se révéler précieux, surtout lorsqu'il y a violation d'un droit d'auteur. Le certificat d'enregistrement est une preuve qu'une oeuvre est protégée par un droit d'auteur et que la personne dont le nom figure au registre en est le titulaire.

Technologie numérique, Internet et droits d'auteur : La voie de l'avenir

Les progrès réalisés dans le domaine de la technologie numérique peuvent compromettre l'intégrité de la protection des droits d'auteur n'importe où. Toute oeuvre bidimensionnelle – telle qu'un poème, un roman, une vidéo, une image ou une bande audio – peut facilement être convertie en un code numérique. Une personne, en appuyant sur quelques touches d'un clavier d'ordinateur, peut produire les copies exactes d'une oeuvre artistique numérisée.

D'autre part, l'implantation de systèmes d'information électroniques sophistiqués est en train de modifier la façon dont les gens et les entreprises exploitent les produits d'information et de divertissement. Une personne peut envoyer des copies à une foule de personnes en même temps. Ou une personne peut diffuser une copie dans un babillard électronique où le document pourra être téléchargé par des milliers d'intéressés.

Ces deux phénomènes sont en train de modifier tout ce qui a trait aux oeuvres : création, reproduction, distribution, adaptation, diffusion, performance, propriété, octroi de licence, gestion, présentation, organisation, vente, consultation, exploitation et entreposage.

Le Canada travaille en collaboration avec d'autres États et avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle en vue d'offrir le niveau de protection requis à l'échelle nationale et internationale, et en vue d'harmoniser les divers systèmes assurant la protection des droits en matière de PI.

Sous la direction du commissaire aux brevets et du registraire des droits d'auteur, le Bureau du droit d'auteur tient le registre des droits d'auteur. Le public peut effectuer des recherches dans le registre en vue d'obtenir de l'information sur des droits d'auteur précis. Le Bureau fournit cette information gratuitement au grand public.

Certificats d'enregistrement

Ce sont surtout pour des oeuvres littéraires qu'ont été délivrés la plupart des certificats de droits d'auteur (5 431). Les Canadiens ont représenté plus de 85 p. 100 (soit 6 845) des demandeurs à qui des certificats de droits d'auteur ont été délivrés.

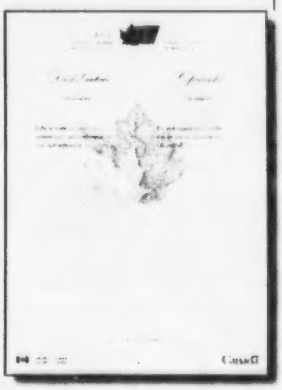

Données sur les produits et les services

Droits d'auteur	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Demandes déposées	9 949	9 735	9 251	8 977	8 091	7 235
Enregistrements	9 246	10 070	9 237	9 357	7 772	8 120
Abandons	187	737	465	77	472	356
Cessions	323	1 064	1 525	2 035	951	940

Dessins industriels

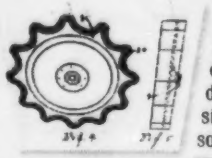

Le Bureau des dessins industriels reçoit et examine des demandes de dessins industriels soumises par des fabricants (qui peuvent être de simples particuliers ou de vastes sociétés). Il détermine si des droits exclusifs doivent être accordés pour un dessin au Canada. À la différence des marques de commerce et des droits d'auteur – qui permettent au titulaire de revendiquer la propriété même en l'absence d'un enregistrement – il est impossible de revendiquer la propriété d'un dessin industriel et de réclamer la protection que confère la loi contre l'imitation à moins qu'un dessin n'ait été enregistré. Le propriétaire d'un dessin industriel enregistré bénéficie d'une protection d'une durée de 10 ans, à condition que les taxes périodiques soient acquittées.

Une fois enregistrés, les dessins industriels sont rendus publics. Ils sont inscrits dans un registre tenu par le Bureau, qui comprend tous les dessins industriels enregistrés au Canada. Ce registre est consulté par les clients de l'OPIC en vue de préparer le dépôt de nouvelles demandes et d'évaluer des cas de contrefaçon. Le registre est un outil de référence irremplaçable, offrant des informations historiques sur des innovations remontant à l'époque de la confédération; il peut aussi inspirer des améliorations susceptibles d'être apportées à des dessins existants.

Qu'est-ce qu'un dessin industriel ?

Un dessin industriel englobe les caractéristiques visuelles d'un article manufacturé – ce qui lui donne son apparence. Plus particulièrement, il s'agit de la configuration (forme), du motif ou des éléments décoratifs (ou toute combinaison de ces caractéristiques) appliqués à un article manufacturé. À titre d'exemple, mentionnons la configuration de la tête d'un bâton de golf, les motifs d'un papier peint et les éléments décoratifs gravés dans le manche d'une fourchette. Pour pouvoir être enregistré, un dessin doit être original et n'exister nulle part dans le monde. Chaque dessin visé par une demande est classifié, et une recherche approfondie est effectuée dans les antériorités afin de déterminer si le dessin relève déjà du domaine public. Si un dessin industriel est jugé original et si la demande satisfait à toutes les autres exigences de la Loi sur les dessins industriels, le dessin sera enregistré.

Demandes

Au cours des dernières années, on a assisté à une augmentation légère mais constante du nombre des demandes de dessins industriels. Au cours de l'exercice 1998-1999, le Bureau a reçu plus de 3 000 nouvelles demandes et a traité près de 3 500 demandes qui avaient déjà été déposées.

Ce sont surtout par des sociétés situées aux États-Unis qu'ont été déposées la plupart des nouvelles demandes au cours de l'exercice. Des tendances marquées ont aussi été observées en ce qui concerne les demandes soumises pour certaines catégories de marchandises, en particulier, un nombre considérable de nouveaux modèles de chaussures.

Activités en 1998-1999

Dans un effort soutenu en vue d'offrir un service amélioré à ses clients, le Bureau a établi et mis en place les procédures et les programmes suivants au cours de l'exercice, notamment :

- un programme informatisé qui permet aux examinateurs de réduire considérablement le délai nécessaire pour préparer des rapports en vue de signaler des irrégularités;
- une version révisée du document intitulé *Le dessin industriel au Canada – Guide de procédures* utilisé par le personnel du Bureau et qui peut maintenant être consulté par les clients dans Internet ou sur support papier.

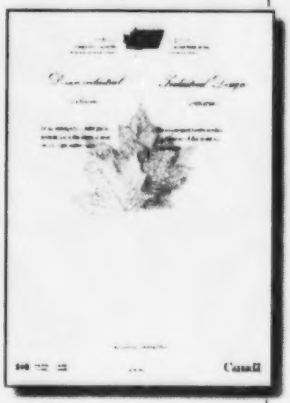

Données sur les produits et les services

Dessins industriels	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Demandes déposées	2 395	2 661	2 859	3 013	3 206	3 199
Enregistrements	1 876	1 959	2 109	2 153	3 359	2 903
Abandons	315	448	129	259	312	464
Cessions	369	614	789	536	544	897
Renouvellements	922	1 157	1 191	1 076	1 015	1 001

Topographies de circuits intégrés

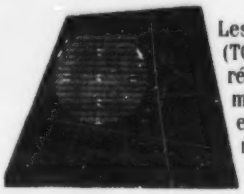

Les topographies de circuits intégrés (TCI) sont la forme de PI la plus récente. Logées dans des microplaquettes, les TCI sont essentielles au fonctionnement de nos industries de l'information, des communications et du spectacle. Elles sont largement utilisées dans des domaines tels que la médecine et l'aérospatiale et se retrouvent maintenant dans un nombre croissant d'appareils électroménagers et de produits électroniques.

La *Loi sur les topographies de circuits intégrés* est entrée en vigueur en 1993. Les propriétaires de TCI peuvent protéger leurs créations contre la contrefaçon au Canada en les enregistrant auprès du registraire des topographies. Jusqu'à ce jour, 38 topographies ont été enregistrées, et de ce nombre, la moitié ont été enregistrées par des Canadiens, dont cinq l'ayant été au cours de l'exercice à l'étude.

Qu'est-ce qu'une topographie de circuit intégré ?

Les TCI sont des configurations tridimensionnelles de semiconducteurs, de métaux et de diélectriques, entre autres matériaux, conçues en vue d'accomplir des fonctions électroniques. Mentionnons, à titre d'exemple, la mémoire vive (RAM) et la mémoire morte (ROM), lesquelles enregistrent certaines instructions qui font fonctionner les ordinateurs.

Aux termes de la Loi sur les topographies de circuits intégrés, le créateur d'une TCI, ou son successeur en titre, peut revendiquer les droits exclusifs de reproduction, de fabrication, d'importation ou d'exploitation commerciale de sa topographie. La Loi prévoit des recours judiciaires afin de décourager la contrefaçon, ainsi que des incitatifs afin d'encourager la recherche et l'enseignement. La Loi protège les TCI pour une période de 10 ans à compter de la date de dépôt, ou à compter de la date de la première exploitation commerciale d'une TCI.

Une fois qu'un numéro a été attribué à une demande, la topographie peut alors être rendue publique. Sans le consentement écrit du demandeur ou du propriétaire d'une topographie enregistrée, personne ne peut reproduire ou copier les composantes déposées au Bureau du registraire. Comme les lois sur les TCI sont des lois nationales, les propriétaires doivent déposer des demandes distinctes dans chaque pays où une protection est requise.

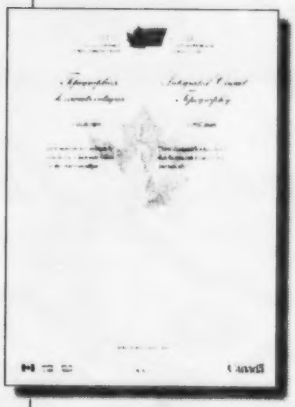

Activités en 1998-1999

En plus d'assurer le traitement des demandes, les employés du Bureau du registraire des topographies, avec leurs collègues de la Direction de la politique de la propriété intellectuelle (DPPI) d'Industrie Canada, ont tenu des consultations en vue de connaître le point de vue des intéressés sur les dispositions et le fonctionnement de la Loi. À la suite de ces consultations, le ministre était censé déposer un rapport à la Chambre des communes au début de la nouvelle année financière.

Le Bureau a participé à de nombreuses activités au cours de 1998-1999, notamment :

- la préparation, avec la DPPI, du rapport destiné au Parlement concernant la *Loi sur les topographies de circuits intégrés.*

Données sur les produits et les services

Topographies de circuits intégrés	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Demandes déposées	10	6	5	13	4	3
Enregistrements	9	4	6	9	3	5

Information

Conformément au soutien qu'apporte l'OPIC à Industrie Canada dans le cadre de son programme de « connectivité », la Direction de l'information (DI) s'emploie à promouvoir le mandat de l'OPIC, qui consiste à favoriser l'utilisation du régime de la PI et l'exploitation des renseignements en la matière au Canada. Cette information inclut les renseignements techniques et commerciaux stratégiques qui peuvent être extraits des bases de données sur la PI créées et maintenues par les secteurs d'activité de l'OPIC. Cette information englobe également des connaissances et une expertise concernant les régimes de la PI au Canada et à l'étranger, la façon dont ils peuvent être exploités et les avantages qu'ils peuvent offrir au marché.

La Direction coordonne les activités des quatre conseillers régionaux de l'OPIC, qui fournissent des services de consultation, de promotion et de sensibilisation aux clients d'organisations intermédiaires et partenaires, aux clients des bureaux régionaux d'Industrie Canada ainsi qu'à d'autres groupes clients représentant les PME, le secteur privé, le secteur de la recherche et le milieu universitaire.

L'OPIC a l'obligation prévue par la Loi de tenir et de diffuser son fonds d'information sur la PI. La Direction est responsable de la gestion des salles de recherche publiques, des activités relatives aux demandes de renseignements ainsi que des besoins concernant les archives. Grâce à la DI, l'OPIC s'acquitte de ses obligations en matière d'échange de données, obligations découlant de traités et d'accords internationaux conclus avec d'autres offices de la PI.

La responsabilité du site Web de l'OPIC a été transférée à la DI au début de 1999. Internet est de plus en plus utilisé, en tant qu'outil de diffusion et de communication, et la situation devrait continuer d'évoluer dans ce sens.

Activités en 1998-1999

La Direction est responsable de la Base de données sur les brevets canadiens, qui a été lancée en octobre 1998. L'organisation a exercé un contrôle suivi en ce qui concerne l'utilisation de la base et les commentaires des utilisateurs afin de s'assurer que cet outil répondait à leurs besoins. Une première série d'améliorations ont été apportées à la fin du présent exercice, et la préparation de la prochaine version améliorée est maintenant en cours.

La Direction a aussi continué de superviser et d'améliorer la Base de données sur les marques de commerce canadiennes dans Internet. Une version Intranet, qui est devenue le registre officiel des marques de commerce, a été installée à la salle de recherche des marques de commerce. Cette innovation a permis à l'OPIC de se préparer à la disparition de la version papier des registres officiels, ce qui permettra à l'organisation de réaliser d'importantes économies.

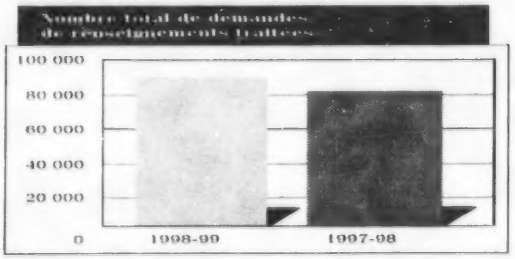

La responsabilité relative à la production de la *Gazette du Bureau des brevets* a été confiée à la Direction l'an dernier, et des travaux ont été amorcés en vue de remanier cette publication hebdomadaire afin d'y inclure une information plus pertinente, de la rendre conforme aux normes internationales et d'en permettre la diffusion dans Internet.

La Direction a poursuivi l'élaboration de systèmes devant permettre d'exporter des documents et des données sur des médias électroniques (par exemple, des CD-ROM) ou au moyen de réseaux longue distance, conformément aux normes internationales. Les CD-ROM coûtent moins cher à produire que les microfilms et permettent l'échange de documents sous une forme électronique qui correspond aux normes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

La Direction a commencé à planifier la mise sur pied d'un Centre de services à la clientèle, qui offrira au public un point d'accès unique à des données électroniques exactes, à jour et en direct. Ce nouveau Centre de services à la clientèle devrait ouvrir ses portes avant mars 2000.

Intérêts à l'échelle internationale

Les Canadiens ont besoin d'un régime solide et fiable pour protéger leurs droits de PI à l'échelle nationale. Ils doivent aussi pouvoir compter sur un régime international cohérent, transparent et équitable. Plus les ententes conclues par les nations en matière de PI sont harmonieuses, plus il est facile pour les innovateurs canadiens de protéger et d'exporter leurs créations.

Le régime international repose sur un certain nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux qui remontent à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (1883), que le Canada a ratifiée en 1925. Nous avons depuis lors adhéré à dix autres traités et accords. En 1998, l'ambassadeur du Canada à Genève a déposé l'« instrument d'adhésion » du Canada à la version révisée de 1971 de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (1886). Anthony McDonough, alors directeur des Brevets, a assisté au dépôt de l'instrument.

L'organisme responsable de l'harmonisation des lois et des règlements sur la PI est l'OMPI, dont le siège social se trouve à Genève. Le Canada est un État membre de l'OMPI, qui prend régulièrement part aux réunions et aux travaux des groupes de travail de l'organisme et qui contribue à bon nombre de ses programmes. Un projet mené en étroite collaboration avec l'OMPI a consisté à enseigner à des

fonctionnaires de pays en développement la gestion des opérations et des services d'information concernant les marques de commerce. Au cours de l'exercice, des employés de l'OPIC ainsi que des agents de marques de commerce canadiens ont présenté ce cours, le second à être offert dans le cadre d'un projet pilote de trois ans, à neuf fonctionnaires de la région de l'Asie et du Pacifique.

L'Assemblée générale de l'OMPI établit le programme et le budget de l'organisme à tous les deux ans. Parmi les questions qui ont été examinées cette année, mentionnons :

- les répercussions du commerce électronique sur la gestion des droits de PI, tant à l'échelle nationale qu'internationale;
- les moyens à prendre en vue de protéger les connaissances traditionnelles, en partie celles qui sont détenues par les peuples autochtones; et
- les moyens à prendre en vue d'améliorer les communications entre l'OMPI et ses États membres.

Des fonctionnaires de l'OMPI s'emploient actuellement à mettre sur pied un nouveau réseau informatique international, appelé WIPONET, qui reliera tous les États membres. Ce réseau influera considérablement sur la façon dont les organismes responsables en matière de PI communiqueront entre eux. À titre d'exemple, il permettra aux offices de brevets de partager des données instantanément, et rendra la tâche plus facile pour les inventeurs et leurs agents lorsqu'il s'agira d'obtenir des droits de PI internationaux. L'OPIC joue un rôle de premier plan dans le cadre de ces discussions en raison de l'expertise qu'il a acquise au chapitre de la mise sur pied de vastes bases de données et de la conception des systèmes de gestion informatiques connexes.

En octobre 1998, l'OPIC a accueilli M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, à l'occasion de sa première visite au Canada. M. Idris a assisté à la conférence ministérielle de l'OCDE sur le commerce électronique, qui a eu lieu à Ottawa. Il a insisté sur l'importance d'inclure la PI dans une stratégie de commerce électronique international. M. Idris a assisté à une démonstration de TechSource et a félicité les gestionnaires et les employés de l'OPIC pour leurs contributions dans le domaine de la PI et pour l'appui qu'ils accordent à l'OMPI.

Activités en 1998-1999

Dans le cadre de ses activités, l'OPIC a continué :

- de participer aux comités de l'OMPI s'occupant des brevets et des marques de commerce, lesquels avaient pour tâche :
  - en ce qui a trait aux brevets, d'élaborer un traité sur le droit des brevets en vue d'harmoniser les formalités administratives à l'échelle mondiale; et
  - en ce qui a trait aux marques de commerce, d'élaborer un document en vue de préciser les obligations internationales concernant les marques notoires.
- d'examiner les réglementations nationales relatives aux brevets en vue d'en assurer la conformité aux exigences du Traité de coopération en matière de brevets;
- de faire connaître aux hauts fonctionnaires d'autres pays les techniques et les stratégies de gestion utilisées en vue de mettre au point les bases de données et les systèmes de gestion connexes de l'OPIC; et
- de fournir des services de recherche et d'examen en ce qui concerne les demandes de brevets soumises à l'Organisation régionale de la propriété industrielle de l'Afrique (ARIPO), et d'effectuer des recherches sur la technologie d'avant-garde pour des pays en développement, principalement de l'Amérique latine, à la demande de l'OMPI.

Traités en matière de PI

1. Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (1883) : le Canada a adhéré à la Convention en 1925.
2. Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (1886) : le Canada a adhéré à la Convention en 1928, et à la version révisée de 1971 en 1998.
3. Convention universelle sur le droit d'auteur (1952) : le Canada a adhéré à la Convention en 1962.
4. Union internationale pour la protection des obtentions végétales (1961) : le Canada a adhéré à l'Union en 1991.
5. Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion : la Convention de Rome (1961) : le Canada a adhéré à la Convention en 1998.
6. Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (1967) : le Canada a adhéré à la Convention en 1970.
7. Traité de coopération en matière de brevets (1970) : le Canada a ratifié le traité en 1990.
8. Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des microorganismes aux fins de la procédure en matière de brevets (1977) : le Canada a ratifié le Traité en 1996.
9. Accord de libre-échange nord-américain – Chapitre 17 : Protection des droits de propriété intellectuelle (1992) : le Canada a adhéré à l'Accord en 1992.
10. Organisation mondiale du commerce – Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) (1994) : le Canada a adhéré à l'Accord en 1994.
11. Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets (1975) : le Canada a adhéré à l'arrangement en 1996.

Des services d'appui essentiels

Ressources humaines

En 1998-1999, la Direction des ressources humaines (DRH) a été l'un des secteurs les plus sollicités de l'organisation. Elle a dû gérer tout l'ensemble des activités courantes concernant les relations de travail, la rémunération, la formation et le perfectionnement des employés. La DRH a été mise à rude épreuve au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, devant répondre à des demandes croissantes d'employés qualifiés capables d'assumer une charge de travail de plus en plus lourde. Elle a aussi composé de façon remarquable avec le départ imprévu de cadres supérieurs, dont un bon nombre ont pris leur retraite. En outre, de grands vides laissés à la Direction des finances et de l'administration n'ont pas été faciles à combler.

La Direction a continué d'épauler les gestionnaires en leur fournissant un encadrement ainsi que des conseils professionnels et spécialisés en vue de mettre en oeuvre les orientations stratégiques de l'OPIC. La DRH a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de trois forums à l'intention des gestionnaires. Ces forums permettent aux gestionnaires de se rencontrer afin de discuter de leurs préoccupations et de mieux comprendre les grands enjeux qui affectent l'organisation.

Conformément à notre Plan de gestion des personnes et à La Relève, lesquels s'inscrivent dans le cadre de renouvellement de la fonction publique, des profils de compétences ont été élaborés pour la plupart des postes, y compris un prototype de base de données, qui sera ultérieurement mis à la disposition de l'ensemble des employés de l'OPIC. Un profil de compétences offre un lien essentiel entre les comportements, les compétences ainsi que les caractéristiques de différentes personnes et les fonctions propres à un emploi. C'est grâce à une harmonisation des compétences et des tâches qu'une organisation peut améliorer son rendement.

La DRH a également poursuivi ses travaux dans les dossiers de l'équité salariale, des négociations contractuelles, des consultations syndicales et de la rédaction de nouvelles descriptions de travail dans le cadre du projet de la Norme générale de classification (NGC).

Planification, affaires internationales et réglementaires

La Direction de la planification, des affaires internationales et réglementaires (PAIR) donne des conseils stratégiques au président et aux directions de l'OPIC en ce qui concerne les questions qui touchent le mandat de l'organisation, son rapport avec le ministre et le sous-ministre, le Secteur des opérations du Ministère et d'autres secteurs d'Industrie Canada – ainsi que d'autres ministères et organismes du gouvernement. Parmi ceux-ci, mentionnons le Bureau du Conseil privé et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et des organisations non gouvernementales telles que l'Institut canadien des brevets et marques, ainsi que les médias et le grand public.

La Division des affaires réglementaires et internationales élabore et examine les plans et les positions de l'OPIC concernant les politiques et les stratégies à l'échelle internationale, ainsi que les stratégies nationales et les exigences législatives ayant trait à des questions en matière de PI. Elle élabore et examine aussi le programme législatif et réglementaire de l'OPIC en fonction de l'évolution de la situation à l'échelle nationale et internationale et coordonne ses projets de loi et de règlement avec le Secteur de la politique industrielle et scientifique d'Industrie Canada et le Bureau du Conseil privé.

La Division des affaires internes offre une vaste gamme de services de communications et de conseils stratégiques à la haute direction et au personnel. Elle est également responsable de la production d'un grand nombre de produits de communications et s'occupe des relations avec les médias. De plus, la Division coordonne l'installation et le fonctionnement de ses stands à quelque 25 foires-info, parainées par le ministre de l'Industrie à des collectivités situées d'un bout à l'autre du Canada. Ces événements font connaître la valeur de la PI aux petites et moyennes entreprises en les aidant à devenir plus efficientes au Canada et plus concurrentielles à l'étranger.

Informatique

La Direction des services informatiques (DSI) a pour mandat d'informatiser l'ensemble des secteurs d'activité et des opérations de l'OPIC. La principale réalisation de la Direction au cours de l'exercice a été le lancement, au mois de novembre 1998, du site Web consacré à la Base de données sur les brevets canadiens, dans *Strategis*.

La Direction a également mis à l'essai avec succès toutes les applications technologiques de l'OPIC en vue du passage à l'an 2000, conformément aux lignes directrices d'Industrie Canada concernant la conformité aux exigences de l'an 2000, et a participé à la préparation d'un plan d'urgence. Cette tâche d'une vaste ampleur a nécessité une planification méticuleuse, la tenue de consultations ainsi que des mises à l'essai afin d'assurer la conformité totale de tous les systèmes de l'OPIC à la fin de 1999.

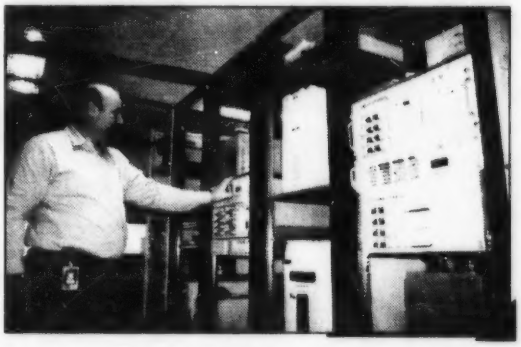

La majeure partie de ces préparatifs reposait sur la précieuse expérience acquise au cours de la période de reprise des activités après la crise du verglas de janvier 1998. Cette expérience permettra à l'OPIC de se préparer en vue de faire face à d'éventuels pépins qui pourraient l'empêcher de fonctionner normalement le 1er jour ouvrable de l'an 2000.

L'OPIC travaille en étroite collaboration avec Industrie Canada en ce qui a trait à l'évolution de l'infrastructure de la technologie de l'information (TI) du Ministère. L'organisation doit marcher de pair avec Industrie Canada lorsqu'il s'agit de mettre en place de nouvelles normes et d'améliorer des suites de programmes et des produits de courriel.

La DSI est donc tenue de perfectionner sans cesse la technologie – parfois chaque semaine. Des fonctionnaires de la Direction rencontrent souvent leurs homologues d'Industrie Canada dans un effort continu et une détermination de faire du Canada le pays le plus branché au monde.

À cette fin, l'OPIC a créé des partenariats avec IBM Canada et d'autres fournisseurs de services en matière de TI en vue de pouvoir faire appel aux diverses ressources dont l'organisation peut avoir besoin. Cela permet à l'OPIC de procéder à une amélioration constante de ses systèmes, au lieu de se livrer régulièrement à une vaste restructuration.

Finances et Administration

Depuis qu'il est devenu un OSS faisant partie d'Industrie Canada, l'OPIC s'est doté de sa propre Direction des finances et de l'administration. Cette dernière planifie et dirige une vaste gamme de services, y compris des systèmes administratifs et financiers informatisés, et s'occupe de la planification et de l'établissement de rapports financiers, de l'analyse et de la comptabilité, de la gestion du matériel, des locaux et de la sécurité.

Depuis l'introduction du fonds renouvelable, la structure comptable de l'organisation est désormais fondée sur une comptabilité d'exercice établie par chaque secteur d'activité. La Direction effectue des contrôles internes en vue d'assurer la reddition des comptes, de garantir la sauvegarde des éléments d'actif et de faire en sorte que des rapports financiers fiables soient tenus. En outre, elle élabore et diffuse des méthodes comptables ainsi que des règles de gestion financières et émet les directives nécessaires en vue de faire respecter des normes comptables et des pratiques en matière de gestion financière.

L'exercice qui vient de s'écouler a été particulièrement difficile pour la Direction des finances et de l'administration en raison du départ d'employés clés. Néanmoins, les services essentiels ont pu être assurés à l'organisation avec un minimum de ressources. L'année s'est malgré tout terminée sur une note positive, des progrès ayant été réalisés en vue de rétablir la fonctionnalité de la Direction et de la doter d'une équipe suffisamment nombreuse. En outre, un certain nombre d'importants processus et contrôles de gestion financière ont été révisés, en particulier au chapitre de la capitalisation de la TI et la gestion des budgets de fonctionnement. À cet égard, l'intégration des processus et des plans concernant les opérations, les finances et les immobilisations à long terme a été accrue afin de promouvoir un processus décisionnel transparent et factuel et d'appuyer l'élaboration de rapports améliorés sur le rendement.

Rapports financiers

KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 1000
45 O'Connor Street
Ottawa ON K1P 1A4
Canada

Telephone (613) 560-0011
Telefax (613) 560 2896
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU SOUS-MINISTRE D'INDUSTRIE CANADA

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'excédent d'exploitation accumulé et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

KPMG

Comptables agréés

Ottawa, Canada

Le 28 mai 1999

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Rapport de gestion

Les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) ont été préparés par l'OPIC conformément aux politiques du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux normes et aux exigences en matière de rapport du receveur général du Canada. Ces états financiers sont conformes aux renseignements présentés ailleurs dans les *Comptes publics du Canada*, ainsi que dans les états ministériels. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables sont énumérées à la note 2. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleurs prévisions et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative.

L'OPIC effectue des contrôles internes en vue d'assurer la reddition des comptes, de garantir la sauvegarde des éléments d'actif et de faire en sorte que des rapports financiers fiables soient tenus. Des programmes de vérification interne viennent s'ajouter aux systèmes de gestion financière et de contrôle interne. La gestion recherche aussi l'objectivité et l'intégrité des données de ses états financiers par la formation et le perfectionnement d'un personnel qualifié, par l'établissement de dispositions organisationnelles permettant un juste partage des responsabilités et par le maintien de programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, normes et autorisations seront compris dans toute l'organisation. L'OPIC assume la responsabilité fonctionnelle de l'intégrité et l'impartialité de ces états financiers. Par conséquent, l'OPIC élabore et distribue les politiques en matière de comptabilité et de gestion financière et émet les lignes directrices spécifiques pour le maintien des normes en matière de comptabilité et de gestion financière.

À la demande de l'OPIC, les états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes. Leurs rôles consistent à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière de l'OPIC au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Cette vérification externe a été effectuée pour assurer une impartialité et une liberté afin de ne pas biaiser les présents états financiers.

Présidente intérimaire,

Maureen Dougan

Directeur intérimaire
Finances et Administration,

André Rousseau, CGA

le 27 juillet 1999

États financiers

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
Bilan au 31 mars

(en milliers de dollars)	1999	1998
Actif		
À court terme	$2	$2
Petite caisse		
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	817	582
Tiers	754	1 568
Revenus non facturés	5 781	6 043
Charges payées d'avance	70	23
	7 424	8 218
Immobilisations (note 3)	94 633	101 785
Revenus non facturés	323	696
	102 380	110 699
Passif		
À court terme		
Comptes de dépôts	381	485
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	1 697	7 772
Tiers	5 868	6 484
Revenus reportés	13 334	15 463
	21 280	30 204
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	2 050	1 538
Revenus reportés	13 917	11 077
	15 967	12 615
Assistance d'immobilisation reportée (note 4)	52 675	59 059
Avoir du Canada (note 5)	12 458	8 821
	102 380	110 699

Obligations contractuelles (note 6)
Éventualités (note 10)

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
État des résultats pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)	1999	1998
Revenus	65 328 $	58 115 $
Salaires et avantages sociaux	38 537	33 687
Amortissement des immobilisations	13 339	9 646
Services professionnels	14 756	9 061
Logement	3 448	3 958
Matériels et fournitures	1 058	1 069
Information	596	714
Communications	599	600
Voyages	377	513
Fret et courrier	250	425
Entretien et réparations	235	372
Formation	140	323
Location	161	210
	73 496	60 578
Perte avant amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	(8 168)	(2 463)
Amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	6 385	4 789
Profit net (perte)	(1 783) $	2 326 $

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
État du surplus accumulé pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)	1999	1998
Solde au début de l'exercice	26 379 $	24 053 $
Profit net (perte) pour l'exercice	(1 783)	2 326
Solde à la fin de l'exercice (note 5)	24 596 $	26 379 $

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)	1999	1998
Activités de fonctionnement		
Profit net (perte)	(1 783) $	2 326 $
Plus : amortissement des immobilisations	13 339	9 646
Moins : amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	6 385	4 789
	5 171	7 183
Variation de l'actif et du passif à court terme (note 7)	(8 130)	2 777
Variation des autres éléments d'actif et de passif		
Revenus non facturés	373	114
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	512	481
Revenus reportés	2 840	3 687
	3 725	4 282
Ressources financières nettes provenant des activités de fonctionnement	766	14 242
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisation (nette)	(6 186)	(9 984)
Ressources financières nettes provenant des activités d'investissement et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	(5 420)	4 258
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice	17 558	13 300
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice (note 5)	12 138 $	17 558 $

Notes aux états financiers

1. But et autorisation

L'OPIC octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle au Canada. En échange, l'OPIC acquiert des renseignements sur la propriété intellectuelle et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour inciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds renouvelable de l'OPIC a été établi le 1er avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 000 000 $. Le Parlement a accordé à l'OPIC l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisation et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. L'OPIC peut retenir les surplus du Fonds renouvelable afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

2. Principales conventions comptables

Constatation des revenus

Les revenus sont calculés en utilisant la méthode de pourcentage d'achèvement, au fur et à mesure que les demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont traitées. Les autres revenus sont reconnus lors de la réception des sommes. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations transférées au Fonds renouvelable lors de son établissement sont comptabilisées aux coûts de l'État moins l'amortissement accumulé, et les immobilisations acquises après la mise en place du Fonds renouvelable sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel	5 ans
Ameublement	15 ans
Équipement	10 ans
Améliorations locatives	durée du bail plus le délai d'option
Systèmes	durée de vie utile estimative, commençant dans l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel

Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels

Les employés de l'OPIC ont droit à des prestations de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Les prestations de cessation d'emploi gagnées par un employé précédent son embauche à l'OPIC représentent une obligation du Conseil du Trésor, donc ne sont pas inscrites aux comptes. Au 31 mars 1999, le passif du Conseil du Trésor pour les employés de l'OPIC est de 5 millions de dollars. L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC est inscrite aux comptes comme indemnité à payer aux employés.

Les congés annuels de 1,1 million de dollars dus aux employés au 1er avril 1994, ont été financés par le Conseil du Trésor. Après le 1er avril 1994, les congés annuels dus au moment où les employés se joignent à l'OPIC doivent être payés au Fonds renouvelable de l'OPIC par le ministère d'origine de l'employé. L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés au sein de l'OPIC est inscrite dans les comptes comme prestation à payer aux employés.

Régime de retraite

Les employés de l'OPIC sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente Loi, les contributions versées au Régime par l'OPIC sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant. Ces contributions représentent les obligations totales de pension de l'OPIC et sont imputées aux opérations sur une base courante. L'OPIC n'est pas tenu, dans le cadre de la Loi actuelle, de verser des contributions pour pallier les insuffisances du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires.*

Utilisation d'estimations comptables

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige la gestion à établir des estimations et hypothèses comptables affectant les montants d'actif, de passif, de revenus et de dépenses rapportés durant la période, ainsi que la divulgation d'éventualités reliées aux actifs et passifs à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimés comptables.

3. Immobilisations et amortissement accumulé (en milliers de dollars)

	Coût au 31 mars 1998	Acquisitions nettes (note a)	Coût au 31 mars 1999	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	7 750	2 781	10 481	2 951	7 530
Logiciels	502	348	850	440	410
Matériel	6 059	1 164	7 223	3 156	4 067
Équipement	129	14	143	50	93
Ameublement	1 472	237	1 709	318	1 391
Systèmes					
Intrepid	3 735	0	3 735	1 038	2 697
TechSource (b)	92 924	0	92 924	17 882	75 042
Autres	391	0	391	46	345
Systèmes en développement	1 376	1 682	3 058	0	3 058
Total	114 338 $	6 186 $	120 524 $	25 891 $	94 633 $

(a) Les acquisitions incluent une radiation de 508 $ reliée au Système électronique de la gestion des données des marques de commerce.

(b) Un montant de 63 848 $ provenant du solde des systèmes est relié à une affectation de fonds du Ministère pour le projet d'automatisation des brevets TechSource. Ce montant est comptabilisé à titre d'assistance d'immobilisation reportée.

4. Assistance d'immobilisation reportée (en milliers de dollars)

L'OPIC a reçu 63 848 $ de l'État pour le développement du projet d'automatisation TechSource qui a été mis en place en 1997-1998.

Contribution d'assistance d'immobilisation reportée	63 848 $
Amortissement accumulé	11 173
Valeur comptable nette	52 675 $

Ce montant a été enregistré au cours de la période reçue comme immobilisation (note 3) et comme assistance d'immobilisation reportée. L'assistance d'immobilisation reportée est amortie en utilisant la méthode linéaire pour la durée de vie du système TechSource.

5. Avoir du Canada (en milliers de dollars)

L'avoir du Canada comprend :	1999	1998
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(12 138) $	(17 558) $
Surplus accumulé	24 596	26 379
	12 458 $	8 821 $

Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable
L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds renouvelable.

Surplus accumulé
Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9 448 $.

6. Obligations contractuelles (en milliers de dollars)

TechSource

L'OPIC a paraphé un engagement contractuel avec IBM Canada (anciennement ISM Canada) afin d'offrir des services d'entretien au système TechSource. Les fonds engagés sont comme suit :

2000	3 166 $
2001	3 177
2002	3 180
	9 523 $

Bail

L'OPIC loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation. Les paiements futurs de location sont comme suit :

2000	4 208 $
2001	627
2002	627
2003	627
	6 089 $

7. Variations de l'actif et du passif à court terme (en milliers de dollars)

Les composantes des variations de l'actif et du passif à court terme comprennent :

	1999	1998
Comptes débiteurs	579 $	(111) $
Revenus non facturés	262	(216)
Charges payées d'avance	(47)	(3)
Comptes de dépôts	(104)	95
Comptes créditeurs	(6 691)	4 292
Revenus reportés	(2 129)	(1 280)
	(8 130) $	2 777 $

8. Opérations entre apparentés

L'OPIC est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements reliés au logement et aux services du contentieux furent effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

9. Assurance

L'OPIC n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

10. Éventualités

a) Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

b) Équité salariale

L'Alliance de la fonction publique du Canada a déposé une revendication relative à la *Loi sur l'équité salariale* pour le groupe des commis et secrétaires. La gestion n'est actuellement pas en mesure d'évaluer l'impact de cette demande.

c) Incertitude liée à l'an 2000

L'incertitude liée à l'an 2000 provient du fait que plusieurs systèmes informatiques utilisent 2 caractères au lieu de 4 pour identifier l'année. Certains systèmes sensibles aux dates peuvent interpréter l'année 2000 comme étant 1900 ou toutes autres dates entraînant des erreurs lorsque l'information est traité. Des problèmes similaires peuvent survenir sur des systèmes utilisant des dates en 1999 pour présenter autre chose que la date. Les effets de l'an 2000 peuvent se faire sentir avant, pendant ou après le 1er janvier 2000, et doivent être resolus car les impacts sur les opérations et les rapports financiers peuvent être mineurs ou devenir significatifs et affecter la capacité de l'entreprise à poursuivre ses opérations courantes. Il n'est pas possible pour l'instant de certifier que tous les aspects de l'an 2000 affectant l'OPIC, incluant l'impact sur les clients, fournisseurs ou autres tiers seront résolus.

11. Impôts

L'OPIC n'a pas à payer l'impôt sur le revenu.

12. Données comparatives

Certaines valeurs ont été réorganisées pour faciliter la comparaison avec l'année précédente.

13. Information sectorielle (en milliers de dollars)

	Brevets		Marques de commerce		Disponible		Total	
	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998
Revenus	49 690 $	42 431 $	13 453 $	13 574 $	2 185 $	2 110 $	65 328 $	58 115 $
Frais d'exploitation	34 974	28 130	8 249	6 949	2 249	2 143	45 472	37 222
Bénéfice d'exploitation (perte)	14 716	14 301	5 204	6 625	(64)	(33)	19 856	20 893
Frais généraux	20 424	16 877	6 948	5 889	652	590	28 024	23 356
Amortissement d'assistance	(6 385)	(4 789)	-	-	-	-	(6 385)	(4 789)
d'immobilisation reportée	14 039	12 088	6 948	5 889	652	590	21 639	18 567
Profit net (perte)	677	2 213	(1 744)	736	(716)	(623)	(1 783)	2 326
Éléments d'actif sectoriels								
Actifs financiers	1 612	2 150	6 088	6 678	47	86	7 747	8 914
Immobilisations	108 209	103 422	11 462	10 160	853	756	120 524	114 338
Amortissement cumulé	(21 785)	(9 906)	(3 794)	(2 443)	(312)	(204)	(25 891)	(12 553)